ESTIMATES

Correctional Service Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-44
ISBN 0-660-62559-8

105-01015/

Correctional Service Canada

2004-2005 Estimates

Part III — Report on Plans and Priorities

Approved:

Solicitor General of Canada
(Public Safety and Emergency Preparedness)

Table of Contents

SECTION I - MESSAGES **1**

THE MINISTER'S MESSAGE 1
COMMISSIONER'S MESSAGE 2
MANAGEMENT REPRESENTATION REPORT ON PLANS AND PRIORITIES 2004 – 2005 3

SECTION II: RAISON D'ÊTRE **4**

2.1 MANDATE, MISSION AND CORE VALUES 4
2.2 ORGANIZATION 5
2.3 PARTNERSHIPS 6
2.4 BUSINESS LINES 8
2.5 APPROACH 8
2.6 CSC'S PERFORMANCE 9
2.7 THE LINK TO CANADA'S PERFORMANCE 10
2.8 COSTS 12

SECTION III: PLANNING OVERVIEW **13**

3.1 STRATEGIC CHALLENGES 13
3.1.1 RESPONDING TO THE CHANGING OFFENDER PROFILE 13
3.1.2 ADDRESSING THE DISPROPORTIONATE REPRESENTATION OF ABORIGINAL OFFENDERS 15
3.1.3 BUILDING COMMUNITY CAPACITY 17
3.1.4 REALIGNING AND TRANSFORMING THE ORGANIZATION 19

SECTION IV: PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME **21**

4.1 STRATEGIC OUTCOMES, PLANS AND PRIORITIES 21
4.1.1 STRATEGIC OUTCOME 1: CARE 21
4.1.2 STRATEGIC OUTCOME 2: CUSTODY 22
4.1.3 STRATEGIC OUTCOME 3: REINTEGRATION 23
4.1.4 STRATEGIC OUTCOME 4: CORPORATE MANAGEMENT 24
4.2 CHALLENGES, BUSINESS LINES, OUTCOMES AND RESULTS 26

SECTION V: ROLES AND RESPONSIBILITIES OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA **27**

5.1 RESOURCE RELATIONSHIP BETWEEN STRATEGIC OUTCOMES AND BUSINESS LINES (EXCLUDING CORCAN) 27
5.2 ACCOUNTABILITY 28
5.3 DEPARTMENTAL PLANNED SPENDING 30

SECTION VI: ANNEXES (FINANCIAL TABLES) **31**

SECTION VII - RESOURCE MATERIALS AND REFERENCES **41**

7.1 RESOURCE INFORMATION 41
7.1.1 INFLUENCES ON CANADIAN CORRECTIONAL REFORM (REPUBLISHED 2002) 41
7.1.2 LEGAL AND POLICY FRAMEWORK 41
7.1.3 CONTACTS FOR FURTHER INFORMATION 42

SECTION I - MESSAGES

The Minister's Message

I am pleased to present the *Report on Plans and Priorities* for the Correctional Service of Canada (CSC). This report covers key plans, priorities and expected results for the period 2004-2005 – 2006-2007.

CSC is part of the portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC), which also includes the Department, the Royal Canadian Mounted Police, the Canadian Security Intelligence Service, the Canada Firearms Centre, the National Parole Board, the newly created Canada Border Services Agency and three review bodies.

There is no more fundamental role of Government then protecting public safety, whether from the threats of crime, terrorism or natural disasters. The new Department brings together the key agencies dedicated to public safety. Gathering all the expertise under one banner allows for better integration across the public safety spectrum, linking front-end measures, such as emergency preparedness, crime prevention, community policing, and border management, with remedial interventions, such as law enforcement, emergency response, corrections and parole.

I am confident that this new portfolio will be better able to work towards fulfilling its mandate of ensuring a just and safe society in which Canadians are protected from threats to personal safety, while maintaining the rights that enable Canada's open society.

The new portfolio will help ensure a balanced approach to criminal justice, national security and public safety that protects Canadians' fundamental rights and freedoms. It is founded in the understanding that to effectively combat threats to safety, we need to invest both in preventative measures and in enforcement and remedial measures.

Your comments and suggestions on our Report on Plans and Priorities are welcomed. Further information, including departmental contacts and the Internet address, can be found on page 42.

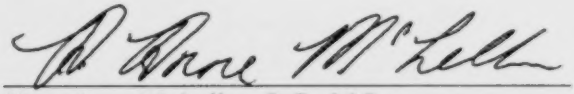

Hon. Anne McLellan, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada
(Public Safety and Emergency Preparedness)

Commissioner's Message

The purpose of the federal correctional service is to contribute to the maintenance of a just, peaceful and safe society. The Correctional Service of Canada (CSC) contributes by ensuring the safe and humane custody and supervision of offenders; and by assisting in their reintegration into the community. This *Report on Plans and Priorities* sets out CSC's commitments to Canadians for the next three years (2004-2007).

The primary challenges facing CSC are: (1) responding to the changing offender profile; (2) addressing the disproportionate representation of Aboriginal offenders; (3) building community capacity; and (4) realigning and transforming the organization:

1. ***Responding to the changing offender profile*** – New challenges require enhanced security and more targeted interventions in institutions and in the community. Offenders today are more likely to have extensive and violent criminal records. More are affiliated with organized crime and street gangs, and increasing numbers arrive with mental health problems. A large number have drug or alcohol problems. This requires new approaches to custody and treatment.

2. ***Addressing the disproportionate representation of Aboriginal Offenders*** – Although Aboriginal people make up only 3% of the adult Canadian population, they account for 16% of all offenders under federal jurisdiction. More strategic and targeted approaches are required to enhance the potential of First Nations, Métis and Inuit offenders for safe and timely reintegration.

3. ***Building community capacity*** – Essential to public safety are communities which offer programs and services to offenders who are under supervision and after their sentence completion. While research indicates most Canadians over-estimate the amount and severity of crime and underestimate the severity of penalties, commission of crime undermines a community's sense of security and, in turn, public confidence in Canada's approach to criminal justice. Informed and engaged citizens and communities are integral to safe offender reintegration.

4. ***Realigning and transforming the organization*** – CSC must reallocate existing resources to its highest priorities while transforming old spending to new purposes to maintain its focus on public safety. CSC must develop, within the Management Accountability Framework, principled, innovative, and fiscally responsible approaches to attracting, developing, and retaining competent and diverse staff, to updating infrastructure; and to streamlining processes.

The report expands on these challenges and presents strategies to address them in the interest of public safety. It sets out the criteria against which CSC's performance will be measured.

I welcome any comments you may have about this report and look forward to your feedback.

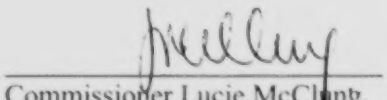

Commissioner Lucie McClung,
Correctional Service of Canada

Management Representation
Report on Plans and Priorities 2004 – 2005

I submit, for tabling in Parliament, the *2004 – 2005 Report on Plans and Priorities (RPP)* for the Correctional Service of Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the "Guide to the Preparation of the 2004 – 2005 Report on Plans and Priorities."

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for results achieved with the resources and authorities provided.

Name:

Commissioner Lucie McClung,
Correctional Service of Canada

Date: May 6th 2004

SECTION II: RAISON D'ÊTRE

2.1 Mandate, Mission and Core Values

Our Mandate

The purpose of the federal correctional service as set out in the *Corrections and Conditional Release Act* is to contribute to the maintenance of a just, peaceful and safe society by:

- carrying out sentences imposed by courts through the safe and humane custody and supervision of offenders; and
- assisting in the rehabilitation of offenders and their reintegration into the community as law-abiding citizens through the provision of programs in penitentiaries and in the community.

Our Mission

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

The Mission is based on the purposes and the guiding principles of Sections 3 and 4 of the Act, and is guided by the following values:

Our Core Values

Core Value 1	We respect the dignity of individuals, the rights of all members of society, and the potential for human growth and development.
Core Value 2	We recognize that the offender has the potential to live as a law-abiding citizen.
Core Value 3	We believe that our strength and our major resource in achieving our objectives is our staff and that human relationships are the cornerstone of our endeavour.
Core Value 4	We believe that the sharing of ideas, knowledge, values and experience, nationally and internationally, is essential to the achievement of our Mission.
Core Value 5	We believe in managing CSC with openness and integrity and we are accountable to the Solicitor General.

CSC is an agency of the newly established portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC). This new portfolio retains the former responsibilities of the Solicitor General portfolio and includes emergency preparedness, crisis management, national security, corrections, policing, oversight, crime prevention and border functions. Taken together these new responsibilities give greater focus and priority to issues of public safety, and specifically to prevention and coordinated national responses to threats of terrorism, natural disasters and crime.

What we do

- *Administer sentences of 2 years or more*
- *Prepare inmates for safe and timely release*
- *Supervise offenders on conditional release*

The legislative framework for corrections and conditional release is the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA). CSC must also abide by numerous other Acts, regulations, policies, and international conventions (approximately 60) in the delivery of its service. Section VII provides the legal and policy framework.

2.2 Organization

CSC has a presence from coast to coast to coast — from large urban centres with their increasingly diverse populations to remote Inuit communities across the North. CSC's institutions and community facilities operate 24 hours a day, 365 days a year.

Approximately 155,000 adults[1] were under the custody or supervision of federal and provincial-territorial correctional agencies in Canada in 2001-02[2]. Of the 32,000 offenders accommodated in custodial facilities, approximately two-fifths were in federal custody. Seven percent of the remaining 123,000 offenders who were under some form of community supervision, were under federal supervision.[3]

On a typical day in 2002-03, there were 12,600 offenders in federal custody and 8,300 under federal supervision in the community.

CSC manages penitentiaries, psychiatric centres, Aboriginal Healing Lodges, community correctional centres and parole offices, an addictions research centre, five regional headquarters and staff colleges, a correctional management learning centre and a national headquarters. In addition to federally operated facilities, CSC works with community-based, non-government organizations that run approximately 200 half-way houses across the country.

Federally Managed Facilities

- *53* penitentiaries*
- *16 community correctional centres*
- *71 parole offices*

CSC also manages a variety of exchange of service agreements with provincial and territorial correctional authorities, and with Aboriginal communities, to provide specialized correctional services and programs.

---

* Includes the new Fraser Valley Institution for Women.

[1] Canada's incarceration rate is decreasing (from 129 inmates per 100,000 population in 1997 to 116 per 100,000 in 2001). The rate remains high relative to Western European countries (for example 50 in Finland and 80 in France), is similar to the U.K. at 125 and significantly lower than the United States, where the incarceration rate is 700 per 100,000 in 2001.

[2] Most recent data available.

[3] *On a typical day in 2001-2002* - Adult Correctional Services in Canada 2001-2002, Canadian Centre for Justice Statistics

As well, CORCAN, a Special Operating Agency[4] provides job and employability training to offenders in federal institutions and offers support services in 25 communities across Canada to help parolees secure employment upon release.

CSC has a very diverse and dynamic workforce. Forty-four percent of all staff are women. Approximately 4% of CSC employees are from various visible minority groups and approximately 6% are Aboriginal. Two occupational groups, for the most part exclusive to CSC, represent half of all staff employed in CSC operational units. Correctional Officers represent 41% of the workforce and Parole and Program Officers comprise 14%. Administrative and corporate services are carried out by the National and Regional Headquarters. A description of their roles and responsibilities is referenced at Section V.

Workforce

- *Over 16,000 employees*
- *91% correctional service*
- *5% operational support (e.g., Human Resources, Training)*
- *4% corporate services*

2.3 Partnerships

Corrections is one component of the larger criminal justice system involving a number of agencies and departments across three levels of government. At the federal level, CSC works closely with its partner agencies in the PSEPC portfolio, particularly the National Parole Board and the Royal Canadian Mounted Police. Relationships also include those with the Department of Justice which has responsibilities for the *Criminal Code* and broad areas of crime policy, including sentencing; as well as with the Office of the Correctional Investigator, the ombudsman in investigations of individual offender complaints.

CSC also collaborates with provinces and territories who have responsibilities for the administration of the *Criminal Code*, including provincial correctional agencies who administer sentences of offenders sentenced to less than two years. Heads of federal, provincial and territorial Corrections meet regularly on common issues to identify shared priorities and responses with a view to providing more seamless correctional services and building community capacity more generally.

[4] Special Operating Agency (SOA) is an operational unit of a department that functions within a framework agreement approved by the Deputy Minister, the Minister and the Treasury Board.

The following diagram depicts the sequence of events in the criminal justice system from the reporting of an offence to the end of sentence.

Criminal Justice System

Offenders come from the community...

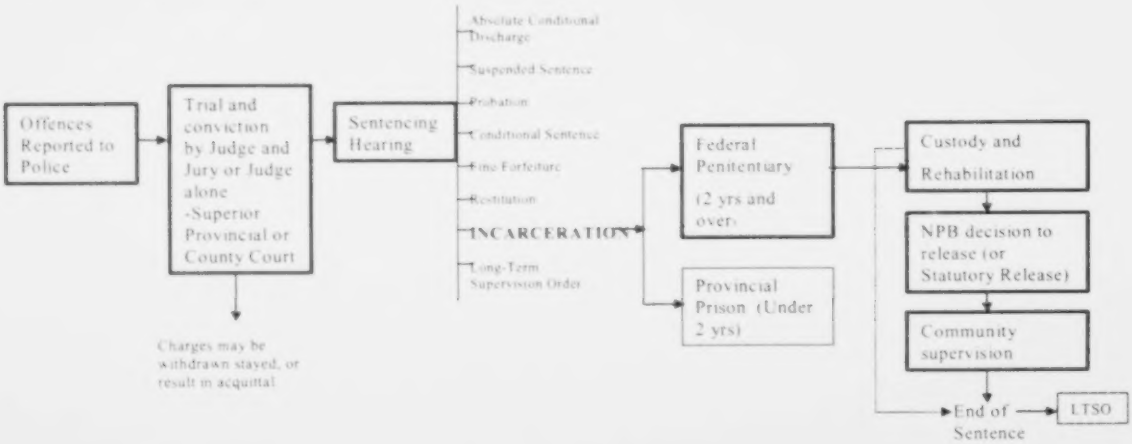

... and Offenders return to the community

An extensive network of innovative partnerships and collaborative arrangements at national, regional and local levels has evolved over the years. An example of an innovative approach to federal/provincial/community partnerships is the Canada/New Brunswick Correctional Services Co-ordination Agreement, which, to date, has allowed for the transfer of higher risk provincial offenders to federal custody. Results include maximization of use of institutions across jurisdictions, greater access to, and reduced duplication of programming, increased investment in, and access to community programs and services, and increased citizen engagement in needs analysis and support to offenders upon release.

CSC partners with Aboriginal communities in the development and establishment of Healing Lodges under Section 81 of the CCRA to achieve a range of social and criminal justice outcomes –contributing to better life chances for Aboriginal peoples as well as to crime prevention.

Critical to the effectiveness of CSC is its relationship with the police nationally and at the community level. CSC has therefore appointed an individual with experience in policing as advisor and liaison with the police community to strengthen communications and achieve greater alignment with each agency's priorities and service activities.

Increasingly, CSC has looked to strengthen its partnerships with citizens and communities. Canadians can and do help build safe, secure and strong communities. CSC works in close

collaboration with a wide range of Aboriginal, visible minority and women's groups, faith organizations, universities and colleges, unions, victims organizations and non-governmental organizations. CSC also relies on various advisory bodies to inform and strengthen its policies and strategies to improve results with regard to specific issues related to particular offender groups.

Approximately 500 citizens representing their local communities serve on 98 Citizen Advisory Committees (CAC). The CAC members provide advice on CSC operations and their impact on overall community well-being, provide feedback on implementation practices and act as a link between communities and CSC. CSC also benefits from the support of approximately 10,000 volunteers on an annual basis who provide support to offenders, for example, through tutoring, visits, sports, social, and spiritual activities.

Throughout the year, thousands of disadvantaged people are helped by CSC staff and offenders through various initiatives that "give back" to the community. Many initiatives focus on bringing cheer to children, filling the cupboards of food banks, and helping elderly and less fortunate people in the community. Toys, food, clothing and money raised go directly to people and agencies in local communities.

2.4 Business lines

CSC has four business lines: care, custody, reintegration and corporate management. Each has a corresponding strategic outcome.

- ***Care*** — A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public;
- ***Custody*** — Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure, and humane and in accordance with the least restrictive option;
- ***Reintegration*** — Offenders who are safely and effectively reintegrated; and,
- ***Corporate Management*** — Corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission.

Performance indicators have been established for each business line. These are presented in Part IV — Plans and Priorities, Table 4.2.

2.5 Approach

Canada's federal correctional system uses research-based approaches, the success of which is internationally recognized. Many of the world's correctional systems are using the research-based tools developed by CSC to assess offender risks and needs. At the same time, the system provides the tools to control those who pose a risk to safe custody or to communities.

Criminological research repeatedly demonstrates that the approach outlined in the CCRA of gradual and controlled release of offenders to the community, when it is safe to do so and with proper supervision and support, is effective in ensuring the short- and longer- term safety of our

communities. Offenders who have benefited from targeted interventions are less likely to commit new crimes.[5]

The work of CSC involves a continuum of activities from admission to the end of the sentence, as well as beyond sentence completion for those offenders with Long Term Supervision Orders from the courts. CSC's correctional strategy involves four key activities, all of which include extensive information sharing between CSC and its criminal justice partners in local communities.

- **A comprehensive, baseline offender intake assessment** to determine security risk and needs, and programming/service needs. This assessment, using research-based tools validated with the federal offender population, is the basis for developing a multi-disciplinary case plan for treatment and intervention throughout the sentence, with the goal of gradual, timely and safe reintegration in the community. This assessment includes collection of information on the impact of offenders' crimes on victims, police reports, judges' comments on sentencing and other information which provides a comprehensive picture of the individual.

- **Institutional accommodation and intervention** to address individual's risk for re-offending, including the delivery of research-based programs that are demonstrated to be effective in reducing recidivism. A multi-faceted intervention model offers a broad range of programs varying in intensity and designed to match offenders' needs to enhance treatment effectiveness. Ongoing research on program effectiveness and accreditation from content experts, contribute to development and revision of programs to better address the changing risks and needs of the offender population.

- **Risk re-assessment** for correctional decision-making throughout the sentence to ensure progress against the correctional plan. CSC obtains input from the community, including police and victims (where appropriate), to complete assessments of offenders who are eligible for conditional release. These assessments are submitted to the National Parole Board and/or CSC (Operational Unit Head) for decision.

- **Community supervision** to provide continuity in the individual's correctional plan developed in the institution, and to encourage and monitor offender progress, based on his/her assessed risk and needs. Preparation for transition to the community includes notification to police of all releases from penitentiaries, including additional information where an individual has been identified as presenting a potentially high risk to public safety. Victim notification occurs if the victim has requested to be informed.

2.6 CSC's Performance

CSC assesses its results in contributing to public safety based on the occurrence of incidents involving offenders during incarceration, on pre-release programs, during community supervision periods, and after expiry of sentence. Key incident data used to assess public safety results include:

- Escapes from institutions;

[5] Safe Return of Offenders to the Community, Statistical Overview, Correctional Service of Canada, April 2003

- Major security incidents in institutions;
- Pre-release program results, by type of program (temporary absences or work release);
- Conditional Release program results (Day/Full Parole and Statutory Release);
- Incidents involving offenders under community supervision; and
- Release sustainability (follow-up research to assess number and severity of new offences within two years of end of the sentence).

There were about 14,600 individual offenders who were supervised on conditional releases during 2002-03. During this time, approximately 1.3% of offenders on supervision were convicted of a violent offence, and 5.6% were convicted of a non-violent offence.

CSC and the National Parole Board have been tracking re-incarceration rates after sentence completion. Of the 4,500 people who completed their sentence in 2000-2001, 90% did not return to a federal penitentiary during the first two years after the expiry of their sentence. This statistic does not reflect the full re-offending rate since it does not take into account offenders who are re-convicted and receive sentences of less than two years. CSC has developed a methodology for calculating comprehensive re-offending rates. Three years of data currently exist. Of all federally sentenced offenders who reached warrant expiry in 1997-98, 1998-99 and 1999-00 the full re-conviction rates within two years after the end of the sentence were 39%, 37% and 36% respectively.[6] The steady decline is encouraging, as the majority of those who re-offend receive lesser provincial or territorial sentences (under two years) or alternatives such as fines, probation or conditional sentences. This may indicate a lessening in the severity of sentences for these offenders.

2.7 The Link to Canada's Performance

CSC makes direct and indirect contributions to the quality of life of Canadians. Directly, CSC contributes to the strength and safety of Canadian communities through the preparation of offenders for safe reintegration.

The Service also contributes to the articulation of government-wide strategies in areas such as drug abuse, organized crime, child protection, family violence and assistance to victims of crime. Given the disproportionate representation of Aboriginal people in custody, CSC has a role to play in helping to close the socio-economic gap that exists between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. Working with Aboriginal communities to enhance their role in delivering correctional programs and services that meet the needs of their communities contributes to closing this gap.

In carrying out its Mandate, CSC contributes to progress in the areas of public health, the economy and the environment. These contributions are summarized as follows.

---

[6] Performance Assurance Report on Reconviction Rates of Federal Offenders who Reached Warrant Expiry Date Between 1997-2000

Canada's Performance 2003	CSC Contribution[7]	
Theme	**Direct**	**Indirect**
Strength and Safety of Canadian Communities	Decreased levels of crime and victimization by offenders through the delivery of programs and services that reduce recidivism. Enhanced community capacity to deliver programs and services that meet the needs of at-risk populations, through partnerships and formal arrangements with the voluntary sector. Engagement of individual Canadians in the correctional system to enhance overall well-being.	Reduced social costs of crime. Protection of rights of citizenship through safer and more secure communities.
Health of Canadians	Infectious diseases surveillance and control within federal penitentiaries. Reduced use of drugs and spread of infectious diseases. Improved capacity for safe reintegration.	Enhanced public health. Reduced costs to the health care system.
The Canadian Environment	Minimized negative impact of CSC operations on the environment through its Sustainable Development Strategy. Reduced pollution and resource use in CSC operations.	Reduced pollution and improved environment.
Economic Opportunities and Innovation	Enhanced educational attainment of offenders through literacy and adult basic education programs. Development of employment skills and employability of offenders	Breaking the cycle of poverty for at-risk children and families. Reduced economic cost of crime. Contribution to a safe community environment essential to commerce.

[7] As established by *Canada's Performance 2003*, Treasury Board of Canada, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc1_e.asp

2.8 Costs

Annual Average Cost of Maintaining Offenders In Different Security Levels in 2002-2003

Maximum: $110,213
Medium: $69,716
Minimum: $69,239

In a Community Correctional Centre
$ 42,202

Parole
$19,527

Cost per Woman Inmate
$169,399

In 2002-2003, Canada spent $1.54 billion on the federal correctional system. Sixty-three percent covered salaries, 29%, operating and maintenance costs and 8%, capital costs.

The majority of CSC resources (about 91%) are dedicated to the provision of care, custody and reintegration services to offenders in institutions and in communities. Another 5% is allocated to administrative support to operations (e.g., human resources, training and finance). Less than 4% is used for corporate services such as executive services, audit and evaluation, access to information, corporate policy and planning and legal services.

CORCAN operates under a revolving fund with annual revenues of approximately $76 million, which offsets the cost of delivering employment and employability programs for offenders.

It costs, on average, $64,464 to maintain an offender in the federal correctional system (up from $62,115 in 2001-2002).[8] Over 60% of the increase in the cost of maintaining an offender was attributable to increases in employee salaries and benefits, while the remainder covered changes to programming and service delivery infrastructure. The higher annual average cost for accommodating women versus men reflects the high costs of providing comparable and equitable facilities and services to a relatively small number of incarcerated women.

[8] Although the *total* cost for maintaining offenders in medium security institutions is much higher than in minimum security institutions ($529 M versus $145 M), the *average* cost per offender is similar as there are a larger number of offenders at the medium security level than in minimum security (7,600 versus 2,100), thus allowing for economies of scale.

SECTION III: PLANNING OVERVIEW

3.1 Strategic Challenges

Public safety is a prerequisite to economic and social development and to quality of life in all communities. Canadians recognize the role of the criminal justice system in contributing to a society where families can be raised without fear of crime and violence and where businesses prosper. In addition, results show that the Canadian approach to criminal justice generally has been effective in preventing and responding to crime.

CSC must monitor and update its policies and processes to adjust to the changing environment in a manner consistent with the goals and principles of the *Corrections and Conditional Release Act*. Analysis has identified four major challenges that need to be addressed:

- Responding to the changing offender profile;
- Addressing the disproportionate representation of Aboriginal offenders;
- Building community capacity; and
- Re-aligning and transforming the organization.

3.1.1 Responding to the Changing Offender Profile

Today, offenders present a broader range of risk and needs. They have extensive criminal histories. Ninety percent of male offenders have previously been convicted of adult or youth crimes. Approximately 81% has previously committed a violent offence. One in three is serving a sentence of more than 10 years. The number of offenders having characteristics that require classification as maximum security at reception has increased by 50% since 1997.[9] The growth in organized crime is reflected by an increase in gang affiliations among offenders. Most offenders have unstable job histories. Approximately 80% have abused drugs and/or alcohol. Few have completed high school. Approximately 20% have histories of mental health disorders. Most have cognitive disabilities — almost 80% of offenders have been identified as having poor problem solving skills, as acting impulsively and as unable to make choices. Approximately 20% of offenders are identified as having a possible learning disability and require a high level of intervention in order to participate effectively in other correctional programs or employment training.

An additional factor is that of sentence lengths, which affect case management and timing of program delivery. For example, the average sentence length is the lowest in 15 years. Shorter sentences allow for less time to effectively deliver programs. As well, more offenders are receiving longer sentences than in the past, and, as a result, require different types of intervention.

[9] The Changing Profile of the Federal Inmate Population: 1997 and 2002, CSC Research report 2002

Challenges and Trends

The more complex offender profile and shorter sentence lengths require new and more focussed approaches to institutional and community security and interventions, including streamlining case management processes, while strengthening decision-making. Responding to the needs of offenders is made all the more complex, given that most have multiple needs.

Offender Rates of Illness Compared to Canadian Population

Infectious Diseases
HIV: 2% vs. 0.2%
Hepatitis C: 25% vs. 0.8%

Lifetime Prevalence of Mental Health Disorders including those related to substance abuse
80% vs. 40%

Smoking
Twice as likely

General Health: % higher in men offenders than in Canadian population:
Diabetes 40%
Cardio-vascular conditions 68%
Asthma 43%

Women make up 3.9% of the federal offender population, a small decrease of 4.1% from the previous year. Since April 2000 the percentage of women incarcerated for a violent crime increased by 9.1% (242 in year 2000 to 264 in 2004). At the same time, the proportion of women serving short sentences (less than 3 years) has increased significantly from 25% to 34.6%.

Offenders from ethnocultural minority groups represent 14% of the total offender population (approximately 11% are incarcerated and 15% are under supervision in the community). Although these percentages have remained relatively stable over the past several years, this presents challenges to effective program delivery, provision of spiritual support, and accommodating dietary requirements.

As well, the growing feature of incompatibility between individuals and among groups, the increase in younger offenders with shorter sentences and the disproportionate influence of a small number of disruptive offenders require more focused attention on the management of institutions, particularly at the maximum security level.

The growth in organized crime is reflected in an increase in gang affiliations among the offender population — from 4.6% in 1997 to 8% in 2003. Gangs and organized crime adapt to law enforcement efforts. Strategic or functional alliances among these groups are common and are increasingly more sophisticated. Their networks and operations revolve principally around extortion, drugs, money laundering, prostitution, gambling, and protection. When problems related to these groups arise in institutions, there is often a direct link to criminal activity with their counterparts in the community, and vice versa.

Within institutions, their methods of operation heighten the potential for violence among inmates, intimidation of and violence toward staff, major disturbances, damage to institutional property, inmate deaths due to overdoses, and extortion of families and friends of inmates.

Added to challenges related to the growing complexity of offender needs and risks are those related to maintaining essential health care. For example, there is an increasing need for health interventions and for chronic and palliative care that contribute to the health service delivery burden.

Of particular importance to criminal behaviour and public health are the high rates among offenders of alcohol and substance abuse (80%). More than half of CSC's current offenders

were intoxicated when they committed their most recent offence. High rates of infectious diseases among offenders are related to these problems. Furthermore, the high costs of treating offenders with infectious diseases place additional challenges on CSC. It costs $25,000 to treat an offender with Hepatitis C and $20,000 annually to treat an offender for HIV/AIDS.

Research has shown that inmates generally have considerably poorer levels of health than do other Canadians. Of particular concern are mental health problems, which impact on population management, segregation, statutory releases with residency and Long-term Supervision Orders issued by the Courts. On admission, approximately 20% have been hospitalized at some point in their lives in a mental health facility, 11% have a current psychiatric diagnosis and 18% have been prescribed related medication. Suicide among incarcerated men is almost four times more frequent than among men in Canadian society.

Evolving and new technologies to diagnose and treat health problems, as well as escalating costs for prescription drugs pose considerable challenges to CSC providing health services and care for offenders consistent with professionally accepted standards.

Benefit to Canadians

Implementing strategies to better target the changing risk and needs profile of offenders should contribute to safe custody and improve intervention effectiveness and, in turn, public health and safety.

3.1.2 Addressing the Disproportionate Representation of Aboriginal Offenders

In the face of a complex Aboriginal offender population, CSC has made modest progress in reducing rates of re-incarceration of Aboriginal offenders.

Aboriginal offenders increasingly commit their crimes in cities and return to cities upon completion of their sentence.[10] Whether urban, remote or rural, not all communities to which offenders return are able to provide the social and cultural support that offenders need while under supervision and after sentence completion.

Challenges and Trends

Although Aboriginal people make up only 3% of the Canadian adult population, they currently account for 16% of offenders under federal jurisdiction in institutions and in the community. Sixty-eight percent are from First Nations, 28% are Métis, and 4% are Inuit.

There is now a trend for courts to impose shorter sentences on Aboriginal offenders compared to non-Aboriginal offenders[11] which may reflect an understanding in the justice system of the historical and cultural context of offending. At the same time, the data indicate that the current Aboriginal offender population is at higher risk to re-offend than their non-Aboriginal counterparts.

---

[10] LaPrairie C. (2002). *Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities,* Canadian Journal of Criminology, April, 181-208.

[11] Canadian Centre for Justice Statistics; *The Over-Representation of Aboriginal People in the Justice system,* June 2000.

The disproportionate representation of Aboriginal people in federal custody reflects long-standing systemic issues that go well beyond the capacity of CSC. Case file records indicate that an extremely high percentage of Aboriginal offenders report early drug and/or alcohol use (80%), physical abuse (45%), parental absence or neglect (41%) and poverty (35%) in their family backgrounds. Twenty-eight percent of Aboriginal offenders had been raised as a ward of the community and 15% had been sent to residential schools. Moreover, Aboriginal offenders suffer from a higher incidence of health problems, including diabetes, heart disease, HIV, Hepatitis B and C, and Fetal Alcohol Spectrum Disorder. As a group, Aboriginal offenders tend to be younger, are more likely to be incarcerated for a violent offence, have much higher needs, for example, relating to employment and education.

As well, Aboriginal women offenders exhibit significantly higher levels of identified needs than non-Aboriginal women. Examples include emotional problems (97% vs. 85%) as well as problems related to employment (82% vs. 48%), marital and family relations (81% vs. 61%), and substance abuse (94% vs. 61%).

From a criminal justice perspective, a greater proportion of Aboriginal offenders than non-Aboriginal offenders are serving sentences for violent offences (81.8% versus 67.5%). For example, 28% are serving sentences for homicide offences compared to 24% of non-Aboriginal offenders and 23% are serving sentences for sex offences compared to 17% of non-Aboriginal offenders. Ninety-seven percent of Aboriginal offenders have previously served a youth and/or adult sentence compared to 90% of non-Aboriginal offenders. Twenty-three percent of Aboriginal offenders are affiliated with gangs and/or organized crime, compared to 12% of non-Aboriginal offenders.

An analysis of the *Changing Profile of the Federal Inmate Population in 1997 and 2002* (Boe et al, 2003) found substantial evidence of a "hardening" of the population in federal prisons since 1997. This is especially true of Aboriginal offenders, who are more likely (25%) than non-Aboriginal offenders (22%) to be rated a maximum security classification on admission; be rated as high risk to re-offend (75% versus 60%); have previous youth court experience (66% versus 45%); and have failed on conditional release (49% versus 43%). Thirty-four percent (56) of Aboriginal women are serving sentences of less than 3 years and 31% (51) from 3 to 5 years. As well, 83% (137) of Aboriginal women were convicted of a violent offence compared to 50% (321) of non-Aboriginal women.

Results also point to the need for alternative correctional management strategies given that a larger percentage have histories of escapes or periods of being unlawfully at large (33% versus 26%). Almost 40% have been segregated for disciplinary reasons compared to 34% of non-Aboriginal offenders; and 23% are affiliated with gangs or organized crime, compared to 12% of non-Aboriginal offenders. The rate of detention of Inuit offenders is particularly high, at ten times the national average.

Despite the higher risk profile of Aboriginal offenders on admission, due mainly to the number and severity of previous offences, there is evidence of progress. There has been a decrease in the proportion of Aboriginal offenders who committed a new offence while serving a period of community supervision, from 15.9% in 1999-2000 to 13.2% in 2002-03. However, Aboriginal offenders are still more likely to be supervised in the community on statutory release (43% versus 29%) than on day or full parole.

What these preliminary results indicate is that CSC's strategy to improve and develop more culturally relevant programs and correctional interventions for the Aboriginal offender

population seem to be offsetting the initial higher risk/needs challenges of this population. At the same time, this approach is contributing to some modest reductions in the rate of re-offending in the community.

CSC needs to continue to strengthen and expand its partnerships with other jurisdictions, departments and community agencies and citizens continues in order to develop more integrated and targeted approaches to reducing the disproportionate representation of Aboriginal people in corrections and, in turn, to contribute to the development of safe and healthy Aboriginal communities.

Benefit to Canadians

Developing more integrated and targeted collaborative strategies to service delivery should improve public safety and contribute to addressing the high incarceration rate of Aboriginal people, and more generally, the gap in life chances that exists between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.

3.1.3 Building Community Capacity

CSC considers establishing positive and reciprocal relationships with Canadian communities a strategic requirement to support public safety and health. The introduction of alternative measures and diversion programs in the early 1990s has generated pressures for communities to develop and deliver new programs and services, particularly to socially disadvantaged populations. At the same time, the federal offender profile provides some insight into the capacity of communities to address social issues. The disproportionate representation of Aboriginal and other visible minorities among offenders; the high proportion of offenders with physical and mental health and substance abuse problems, and their lack of literacy and employment skills as well as the issues related to aging offenders, are all areas where the community may lack appropriate support systems. Moreover, the need for community support systems for offenders may tax already over-burdened community services and programs.

The success of CSC in reintegrating offenders into the community depends on citizens and communities understanding the importance of their involvement in supporting the reintegration process. Community capacity refers to having available programs, knowledge, expertise, and services to support offenders and/or their families while offenders are incarcerated, in their transition to the community, and in the community lifelong.

Moreover, CSC has much to offer communities to assist in crime prevention. Its understanding of beliefs, attitudes and behaviours that contribute to crime can be shared with communities to prevent crimes. CSC has developed tools to measure potential for criminal behaviour and research-based interventions to address contributing factors. The latter include cognitive-theory based rehabilitation programs that address problem solving, reasoning and self-control which are demonstrably effective in changing criminal behaviour. They also include literacy, and employability skills programs necessary to effective community functioning.

CSC has also developed, with the assistance of volunteers and community experts, a number of support systems for offenders and their families. For example, Circles of Support and Accountability have supported sex offenders to maintain a crime-free lifestyle beyond the end

of their sentences.[12] As well, the Canada New Brunswick Correctional Services Co-ordination Agreement referred to previously allowed the Province to redirect savings from the closure of a prison into community infrastructure. It has resulted in greater community capacity which supports not only provincial and federal offenders but individual citizens at risk. CSC is working with Aboriginal communities to develop competencies in the area of correctional practices. This will lead to effective sentence administration of offenders from Aboriginal communities in the context of Healing Lodges and aftercare agencies. These and other initiatives can be expanded for preventive purposes.

Partnerships bring particular strengths, perceptions, abilities and expertise that can be viewed as an investment in the future, an investment in prevention of crime and the prevention of re-offending.

Challenges and Trends

Offenders on supervision in the community are at the highest risk to re-offend within the first three months of release. Most offenders commit crimes in cities and return to cities on release, often to communities that lack appropriate programs and services or have insufficient resources to meet demand.

Collaborative approaches across departments, jurisdictions, and with community groups and experts are essential to fiscally responsible strategies to crime prevention and offender rehabilitation. Such approaches will not only reduce the communities' administrative burden but also ensure that initiatives are driven by and respond to needs as defined by the communities themselves.

Recent research indicates most Canadians over-estimate the amount and severity of crime and underestimate the severity of penalties. Yet a single incident can undermine a community's sense of security, and, in turn, public confidence in Canada's approach to criminal justice.

Canada's overall crime rate has generally been declining since the early 1990s. In 2003, the Canadian Centre for Justice Statistics reported that crime had remained relatively stable (-0.6%) and that the rate of violent crime dropped 2%, continuing the decline of the past decade[13]. When viewed by Census Metropolitan Areas, however, there are significant differences from the overall trend, which must be taken into account when developing community-based responses to crime.

While crime and violence are seen as an important issue by 15% of Canadians, public safety and security were mentioned as "top of the mind" issue by only 5%.'[14] At the same time, the public expresses low levels of public confidence in correctional services and parole. On the other hand, the percentage of the public supporting parole for non-violent offenders is in fact high and rising. In 1998, 75% of the public favoured parole. In 2001, support for parole for non-violent

---

[12] Circles of Support and Accountability (COSA) help sex offenders to adjust to living in the community upon release from prison and remain law abiding citizens. Each COSA consists of a trained group of citizens who meet regularly with an offender to provide personal support and facilitate a safe reintegration into the community

[13] Crime Statistics in Canada, 2002, Juristat, Canadian Centre for Justice Statistics, July 2003

[14] *Public Views on Information Sharing in the Criminal Justice System*, Ipsos-Reid Corp. May 2002, submitted to Solicitor General Canada.)

offenders rose to 80%.[15] Research indicates that gradual and supervised release of federal offenders, including those with violent offences, promoted a safer return to the community.[16]

Informed and supportive citizens and communities are integral to safe offender reintegration. This presents a challenge, however, given the gap between perception and reality. Efforts to close this gap will build a greater appreciation of the complexities of the correctional system, and, in turn, create stronger communities — capable of providing the support offenders need for reintegration.

Raising awareness about corrections, promoting community dialogue, encouraging and listening to citizens and including their ideas and concerns in policies and practices are necessary to building community capacity to assist in offenders' long-term safe reintegration.

Benefit to Canadians

Continuing to build more effective and meaningful relationships with communities and more integrated, targeted approaches to community correctional services should positively impact CSC's effectiveness in safe and timely offender reintegration.

3.1.4 Realigning and Transforming the Organization

Consistent with the new Government emphasis on transparency, accountability, value for money and continuous reallocation of resources to highest priorities, the fourth challenge CSC is facing is achieving Canada's correctional objectives within existing means in an effective manner. CSC, like other organizations, must continually focus on reallocating existing resources to its highest priorities while maintaining stability in institutional operations.

Challenges and Trends

Capacity to respond to new challenges requires having the right people with the right tools working within a clear governance and management framework and with sufficient funding to deliver core correctional services. An analysis of CSC's legislative and government-wide obligations was completed in 2003. In response, CSC is currently examining alternative approaches to realign service delivery within new organizational structures and funding models.

CSC has limited flexibility for reallocation of funds as the majority of CSC's operating costs are either fixed or semi-fixed. Over 80% of the CSC budget is used to cover institutional costs of safe custody and treatment, while 9% is devoted to community supervision and community-based treatment. The ability of CSC to reallocate to community interventions is constrained by the high proportion of the budget that is dedicated to institutional operations and by the need to strengthen security and modify institutional programming and treatment given the new offender profile. CSC is therefore examining with other jurisdictions and communities innovative approaches to correctional service delivery that will leverage provincial, federal and community funds to be re-invested in community capacity building and achieve economies of scale. This

---

[15] *Fear of Crime and Attitudes to Criminal Justice in Canada: A Review of Recent Trends 2001-2002*, Julian V. Roberts, Department of Criminology, University of Ottawa.

[16] Motiuk, Boe, & Nafekh . *The Safe Return of Offenders to Communities: Statistical Overview*, April 2003. Ottawa, ON: CSC.

will require some modest internal reallocation and new approaches to federal/provincial agreements.

The changing and more complex offender profile requires continuous research and development of new programs and support tools to ensure the safety, health and security of correctional environments. It also highlights the need to share information, research and programs domestically and internationally to contribute to overall safety.

Accordingly, existing staff need to be updated and trained in new knowledge areas, such as controlling gang influence, infectious diseases and technology; and supported in meeting new challenges. As well, recruitment strategies must ensure that individuals have appropriate and diverse skills and competencies to address the changing environment. Advances in technology offer possibilities to address training, learning and career development needs. New approaches to Knowledge Management allow provision of just-in-time access to information and experts to support daily knowledge-based decision-making.

Efficiencies in service delivery free up service providers to focus on relationship building essential to safe offender reintegration. More effective consultation with stakeholders and citizens is essential to effective policy development and modern approaches to resource management and accountability. Human resource, financial management, and offender management systems all require timely updates.

Advances in technology also present opportunities for organized crime, gangs and terrorists to commit more sophisticated cross-boundary crimes. The growing number of offenders linked to these groups underscores the need for federal corrections to be involved in cross-jurisdictional approaches to intelligence gathering and information management.

Benefit to Canadians

Updating systems and support tools for service delivery and realigning and transforming resourcing requirements and strategies should continue to ensure fiscally responsible service delivery that does not compromise public safety.

SECTION IV: PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME

4.1 Strategic Outcomes, Plans and Priorities

Consistent with Treasury Board guidelines, CSC reports its plans and priorities by strategic outcomes established in the Planning, Reporting, and Accountability Structure (PRAS). Table 4.2 presents the relationship of CSC's business lines, strategic outcomes, and strategic challenges discussed in the previous section. It also presents the measures that will be used to determine the Service's level of success in achieving its strategic outcomes.

Taken together, the following priorities allow CSC to address the needs of its diverse offender population including women and visible minorities and in particular Aboriginal offenders, given their high rate of incarceration and diverse requirements.

4.1.1 Strategic Outcome 1: Care –"a safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public"

Rationale

The health of offenders has important implications for public health. It also is an important factor in determining the effectiveness of CSC program interventions and, in turn, for ensuring public safety.[17]

By addressing addiction-related and mental health problems of offenders, CSC contributes to their safe reintegration into society and limits further victimization. Similarly, CSC can contribute to greater safety in institutions and in the community by:

Care Business Line includes mental and physical health care for offenders, food, clothing, and institutional services

- addressing the links between serious substance abuse and infectious diseases;
- better understanding the impact of Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD); and,
- focusing on the promotion of healthy lifestyles to prevent future health problems.

Priorities

CSC will ensure a quality system that promotes healthy life styles, treats and manages physical illnesses, and improves the mental health of offenders while ensuring continuity of care from institution to community. CSC's priorities in the area of health are to:

- Reduce the negative impacts of substance abuse on offender behaviour during incarceration and upon release;
- Reduce the risk of transmission of infectious diseases; and,
- Optimize the provision of accredited mental health care services.

[17] Plans and Priorities related to staff health are included under the priority Corporate Management.

CSC will allocate $210.3 million in total planned spending annually for this strategic outcome.

Plans for 2004 – 2007

- Implement initiatives that contribute to the management of addictions and the reduction of the harmful consequences of drug use in support of Canada's Drug Strategy;
- Develop a protocol for assessing the characteristics and behaviours associated with FASD, the types of interventions required and staff related training needs;
- Enhance health promotion approaches;
- Provide more targeted mental health treatment;
- Provide support services for chronically ill offenders and those requiring palliative care;
- Engage communities as partners in the continuum of care for offenders transitioning from institutions into the community;
- Develop and implement an enhanced health care quality assurance framework in CSC's institutions;
- Put in place an automated health information system; and,
- Identify mechanisms to eliminate exposure to second hand smoke in institutions.

4.1.2 Strategic Outcome 2: Custody — "accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option"

Rationale

Safe, secure, and supportive environments ensure public, staff, and offender safety within institutions and communities.

Custody Business Line includes the supervision and control of offenders, and the construction and maintenance of correctional facilities

Robust and integrated intelligence networks can result in the prevention of crime domestically and internationally.

Information shared on a timely basis can support appropriate decision-making about offenders and appropriate responses to incidents in support of public safety.

CSC manages lands, facilities and vehicle fleets and is responsible for healthy environments and the well being of staff and offenders in its charge. Sustainable development has an impact on the larger community.

Priorities

Reducing barriers to rehabilitation requires safe, supportive and culturally sensitive environments conducive to changing criminal to pro-social behaviour. CSC's priorities are to:

- Improve safety and security in maximum security institutions;
- Improve offenders' potential for rehabilitation through more integrated and targeted interventions;

- Improve integration of, and access to, intelligence and information networks within the new Public Safety and Emergency Preparedness portfolio; and,
- Enhance operational strategies to control the supply and reduce the demand for drugs.

CSC will allocate $689.5 million in total planned spending annually for this strategic outcome.

Plans for 2004 – 2007

- Contribute to the development of a comprehensive Public Safety and Security Information Sharing and Interoperability project;
- Integrate approaches to security, case management, and programming for offenders presenting similar risk/needs profiles, by security level;
- Enhance strategic intelligence approaches that address the risks posed by offenders, including implementation of the enhanced Security Intelligence Officer Training Program;
- Expand the range of accommodation measures for men and women offenders upon release;
- Implement CSC's Sustainable Development Strategy Revision 2003;
- Adjust front-line operational routines, as required;
- Review current accommodation and capital plan to better meet the needs of the changing offender population; and,
- Maximize the structured use of time for offenders.

4.1.3 Strategic Outcome 3: Reintegration — "offenders who are safely and effectively reintegrated"

Rationale

Reintegration business line includes programs and services in institutions and community settings (e.g. developmental, treatment, and support programs)

CSC contributes to the protection of society through the timely, gradual, structured and supervised release of offenders – balancing efforts of encouragement and assistance with measures of control. Recognizing that most offenders return to their communities, CSC will help build community capacity to support and sustain offenders and their families, which will, in turn, contribute to public safety.

Priorities

Safe reintegration requires not only strong community supervision and support by CSC, but also capacity within the community to provide a supportive environment for reintegration, programs and services to prevent re-offending. CSC's priorities in the area of reintegration are to:

- Expand the range of interventions to address targeted offender needs;
- Enhance community capacity to support safe and timely reintegration; and,
- Strengthen citizen and community engagement and criminal justice partnerships in correctional endeavours.

CSC will allocate $551.9 million in total planned spending annually for this strategic outcome.

Plans for 2004 – 2007

- Test and implement an integrated security, case management and programming approach targeted to groups of disruptive offenders in maximum security institutions;
- Implement restorative justice approaches that foster conflict resolution and the healing of offenders, victims, their families and their communities;
- Implement approaches to addressing the needs of Inuit offenders;
- Implement the Government response to the recommendations of the Canadian Human Rights Commission's report *Protecting Their Rights, A Systemic Review of Human Rights in Correctional Services for Federally Sentenced Women;*
- Enhance the employment and employability of offenders during incarceration and upon release;
- Engage citizens in building safer and healthier communities;
- Enhance the role of Aboriginal communities in providing effective alternatives to incarceration and community supervision (complementing the Government Urban Aboriginal Strategy and the Aboriginal Human Resource Development Strategy);
- Where relevant, review current exchange of service agreements with provinces and territories;
- Strengthen partnerships with criminal justice partners and other federal agencies (e.g., police services, PSEPC agencies); and,
- Renew the Offender Management System, as part of the Canadian Public Safety Information Network.

4.1.4 Strategic Outcome 4: Corporate Management — "corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission"

Rationale

Corporate Management business line includes effective allocation and use of resources to support management decision-making, operational control, and accountability

To effectively support the care, custody and reintegration of offenders in the interest of public safety, CSC must have a representative knowledgeable, productive and sustainable workforce.

By sharing expertise and helping establish safe and humane corrections domestically and internationally, CSC supports Canada's provincial, territorial and international priorities.

Priorities

CSC must reallocate existing resources to its highest priorities while transforming old spending to new purposes. CSC's priorities in the area of corporate management are to:

- Enhance safety and health in the workplace;
- Modernize and share tools and research-based approaches in support of effective performance; and,
- Improve strategies to support continuous individual and organizational learning.

CSC will allocate $196.1 million in total planned spending annually for this strategic outcome.

Plans for 2004 – 2007

- Develop and implement alternative approaches to service delivery;
- Implement the Management Accountability Framework across CSC;
- Enhance processes and practices to ensure a safe, healthy and supportive workplace;
- Attract, select, and develop diverse knowledge workers consistent with the Government's Human Resources Modernization Approach;
- Develop leadership strategies and a career continuum through training, coaching, mentoring and support tools for continuous learning and development;
- Provide support to staff to manage the challenges of the correctional environment;
- Support Canada's foreign policy priority in human rights and criminal justice matters;
- Implement knowledge management initiatives to support informed and timely decisions; and,
- Conduct policy research related to CSC strategic challenges.

4.2 Challenges, Business Lines, Outcomes and Results

Business Line	Strategic Outcomes To provide Canadians with:	Strategic Challenges	Results To Be Achieved
Care	a safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public.	• Changing Offender Profile (health of offenders) • High rate of Aboriginal Incarceration (High rates of disease, substance abuse) • Community Capacity Building (palliative care, mental health treatment programs, substance abuse programs, infectious diseases, etc.)	Reduction of Public Health Problems • Health and safety of those living and working in the correctional system, and the public. • Reduced transmission of infectious diseases and harm associated with risky behaviour. • Compliance with applicable provincial/professional health standards.
Custody	accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option.	• Changing Offender Profile (gangs and organized crime; health; diversity-strategic intelligence requirements; technologically advanced security systems, etc.) • High Rate of Aboriginal Incarceration (culturally sensitive approaches)	Reasonable, Safe and Secure Accommodation • Offenders are housed at the appropriate security level. • Security measures that minimize the number of institutional incidents. • Men, women and Aboriginal offenders are accommodated in institutions which provide programs that respond to their specific needs.
Reintegration	offenders who are safely and effectively reintegrated.	• Changing Offender Profile (targeted programs for changing needs) • High Rate of Aboriginal Incarceration • Community Capacity Building (provision of care and programming)	Safe and Effective Reintegration • Case preparation processes that optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release dates. • Reintegration measures that: a) Optimize the number of offenders who complete their conditional release without revocation; and b) Minimize the number of community incidents. • Greater use of alternatives to administrative segregation or the Special Handling Unit. • Enhanced role of Aboriginal communities in providing effective alternatives to incarceration and community supervision (section 84)
Corporate Management	corporate management services support the care, custody, and reintegration of offenders, and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission.	• Realignment of resources and transformation of tools and processes • Healthy, representative, knowledgeable and productive workforce	Achievement of the Mandate • Support services provided to the Care, Custody, and Reintegration of offenders. • Partnerships that promote the achievement of Mandate and Mission. • Improved morale of workforce.

SECTION V: ROLES AND RESPONSIBILITIES OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

5.1 Resource Relationship between Strategic Outcomes and Business Lines (excluding CORCAN)

Business Lines	*Strategic Outcomes Statements*				
	Safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public	*Accommodation and management of offenders is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option*	*Offenders who are safely and effectively reintegrated*	*Corporate Management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships promote the achievement of CSC's Mission and Mandate*	(in millions) Total $
Care	210.3				210.3
Custody		689.5			689.5
Reintegration			475.3		475.3
Corporate Management				196.1	196.1
Total CSC	210.3	689.5	475.3	196.1	1,571.2

5.2 Accountability

The ***Commissioner*** is the Agency Head of the Correctional Service Canada and is accountable to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. An Executive Committee of national and regional officials sets the vision and agenda for correctional services delivery. Specific functions are depicted in the following chart and outlined in the sections below:

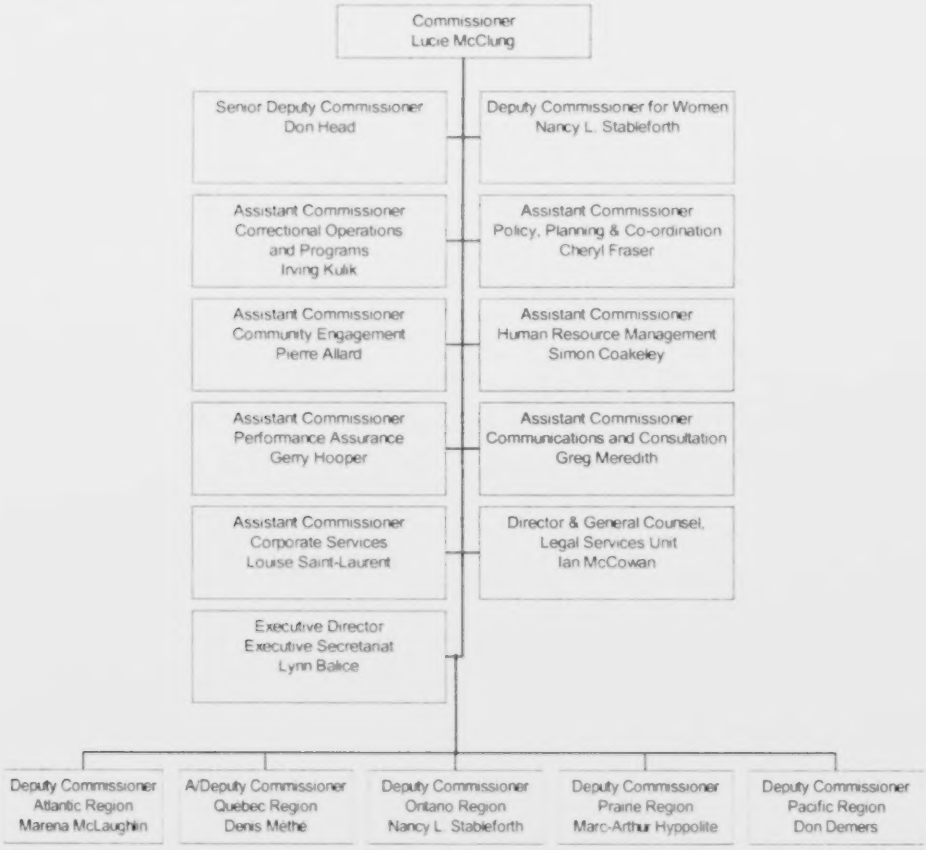

- The ***Senior Deputy Commissioner*** is the senior Assistant Commissioner, whose main role is to support the Commissioner, focus on the management of strategic issues and act as Commissioner when required.

- The ***Deputy Commissioner for Women*** is responsible for the effective policy and program development, and oversight for program delivery for women offenders.

- The ***Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs*** is responsible for the integrity of community and institutional operations across CSC and for improving the delivery of safe corrections.

- The ***Assistant Commissioner, Community Engagement*** is responsible for leadership in the development of voluntary sector and citizen engagement initiatives at the national level, with a focus on restorative practices that address community issues and needs, as well as the needs of offenders, offenders' families and victims.

- The ***Assistant Commissioner, Policy, Planning and Co-ordination*** is responsible for leadership in the development of research and planning services that support the government policy agenda and correctional policy and program development. She is also responsible to ensure fairness and equity of correctional practices through offender redress mechanisms and delivery of services under the *Access to Information* and *Privacy* Acts.

- The ***Assistant Commissioner, Performance Assurance*** is responsible for ensuring mechanisms are in place to analyze, monitor and measure CSC performance on delivering correctional results, including internal audit, evaluation, investigations, performance measurement tools and advice for the regions and sectors

- The ***Assistant Commissioner, Corporate Services*** is responsible for informatics and technological support, technical services, finance and materiel management and includes responsibility for the Comptroller's Branch.

- The ***Assistant Commissioner, Human Resource Management*** serves as a focal point for the development of human resource management strategies, for management of administrative and human resource activities and providing interpretations of policies, directives and guidelines. The Sector is responsible for attracting and supporting employees with the appropriate attributes and competencies to deliver effective correctional services.

- The ***Assistant Commissioner, Communications and Consultation*** is responsible for the implementation of communication policy and for the development and implementation of strategies to improve media and public understanding of CSC's mandate, policies and programs, through outreach activities, public consultation; as well as design, production, dissemination and evaluation of multi-media products.

- The ***Executive Director, Executive Services*** is responsible for Ministerial liaison and Parliamentary relations to support the Commissioner and the Minister in fulfilling CSC's mandate.

- The ***Director, Legal Services Unit, and General Counsel*** provides advice on legal risks in the development of correctional policy, programs and services, as well providing legal advice to CSC on litigation.

- The five ***Regional Deputy Commissioners*** are responsible for the management of the CSC operations within their respective regions, implementation of correctional policy, and leadership in providing advice in criminal justice system matters.

5.3 Departmental Planned Spending

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Care	208.2	**210.3**	215.5	223.0
Custody	651.5	**689.5**	691.5	695.9
Reintegration	559.0	**551.9**	551.3	550.1
Corporate Management	193.4	**196.1**	195.8	196.7
Budgetary Main Estimates (gross)	1,612.1	**1,647.8**	1,654.1	1,665.7
Less: Respendable revenue	76.2	**76.5**	76.5	76.5
Total Main Estimates	**1,535.9**	**1,571.3**	**1,577.6**	**1,589.2**
Adjustments (Planned Spending not in Main Estimates)				
• Renewal of Canada's Drug Strategy	1.0			
• Use of federal facilities in New Brunswick to house provincial offenders	0.8	**1.5**	1.5	1.5
• Offender Management System Renewal and other Initiatives	10.6			
• Collective Agreements	6.3			
• Accommodation requirements for women offenders in the Pacific Region	7.0			
• Program Integrity		**15.0**	15.0	15.0
• Proceeds of Real Property Sales		**0.3**	0	0
• Capital Carry Forward – December 12, 2003		**6.4**	0	0
• Health Information Management Module		**0.7**	10.4	2.3
• New Brunswick Exchange of Service Agreement		**1.0**	1.0	0
• After Care Agencies – Room & Board		**3.6**	3.6	3.6
Adjustments to Planned Spending	*25.7*	***28.5***	*31.5*	*22.4*
Net Planned Spending	1,561.6	**1,599.8**	1,609.1	1,611.6
Less: Non-respendable Revenue	17.0	**17.6**	18.0	18.3
Plus: Cost of services received without charge	79.2	**79.2**	78.7	78.4
Net Cost of Program	1,623.8	**1,661.4**	1,669.8	1,671.7
Full Time Equivalents	14,613	**14,613**	14,613	14,613

SECTION VI: ANNEXES (FINANCIAL TABLES)

Table 6.1 Summary of Capital Spending by Program and Business Line

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Business Lines				
Care	1.2	**1.2**	1.2	1.2
Custody	120.6	**125.4**	125.4	125.4
Reintegration	5.0	**10.1**	11.0	5.6
Corporate Management	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Total	126.8	**136.7**	137.6	132.2

Table 6.2 Details on Project Spending by Business Line

CSC Custody Capital (millions of dollars)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2004	**Planned Spending 2004–2005**	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007	Future Years Spending Requirement
A) New Accommodation Projects						
RHC Pacific-Expansion	72.0	67.0	**5.0**	0.0	0.0	0.0
Archambault new CRSM & Redevelopment	51.0	1.5	**1.8**	14.0	17.0	16.7
Other Accommodation Projects			**18.4**			
Total New Accommodation Projects			**25.2**			
B) Major Asset Preservation & Infrastructure Projects						
Springhill Institution Refurbish/Replace	30.0	11.6	**9.9**	6.5	2.0	0.0
Collins Bay Institution Refurbish/Replace	57.0	9.4	**18.0**	15.0	12.0	2.6
Cowansville Refurbish/Replace	48.0	1.1	**3.0**	8.0	15.0	20.9
Saskatchewan Penitentiary Refurbish/Replace	80.0	3.1	**7.0**	15.0	15.0	39.9
Miscellaneous Asset Preservation & Infrastructure Projects			**23.1**			
Total Major Asset Preservation & Infrastructure Projects			**61.0**			
C) Regionally Managed Construction/Maintenance Projects			**30.0**			
D) Capital Program Management			**2.5**			
E) Equipment Portfolios			**6.7**			
Total Custody Capital			**125.4**			

Note: CSC delegated authority level is $18 million according to TB decision of December 14, 1995; therefore only capital projects with total estimated value of $18 million or above have been individually listed.

CSC Care Capital	
E)Equipment Portfolios	**1.2**
Total Care Capital	**1.2**

CSC Reintegration Capital	
E)Equipment Portfolios	**10.1**
Total Reintegration Capital**	**10.1**

TOTAL CSC CAPITAL (2004–2005)	136.7

**Reintegration includes CORCAN Capital of $0.6 million

Table 6.3 Summary of Transfer Payments

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Grants :				
Care				
University of Saskatchewan College of Medicine Psychiatric Residency Seat	0.1	**0.1**	0.1	0.1
University of Saskatchewan Department of Psychology Chair in Forensic Psychology	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Reintegration				
Grants to Aboriginal Communities				
Aboriginal Correctional Programs and Services	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Corporate Management				
Pensions and Other Employee Benefits	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Penitentiary Inmates Accident Compensation	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Total Grants	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Contributions :				
Reintegration				
Contributions for the purpose of providing parolee services, individual and group inmate services, community education and involvement as they relate to correctional services and other complementary services	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Payments to Aboriginal Communities for the delivery of Aboriginal Programs and Services	1.1	**1.1**	1.1	1.1
Total Contributions	1.8	**1.8**	1.8	1.8
Total Grants and Contributions	2.5	**2.5**	2.5	2.5

6.4 Major Initiatives and/or Programs

(millions of dollars)	Planned 2004–2005	Planned 2005–2006	Planned 2006–2007
Strategic Outcome: Care – *"a safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public"*	**210.3**	**215.5**	**223.0**
Ensure a quality system that promotes healthy lifestyles, treats and manages physical illness, and improves the mental health of offenders while ensuring continuum of care from institutions to community.			
The Departmental priorities related to this strategic outcome are:			
1. Reduce the negative impacts of substance abuse on offender behaviour during incarceration and upon release.	21.2	25.9	25.9
2. Reduce the risk of transmission of infectious diseases.	14.4	14.4	14.4
3. Optimize the provision of accredited mental health care services.	0.8	0.8	0.8
Strategic Outcome: Custody — *"accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option"*	**689.5**	**691.5**	**695.9**
Reducing barriers to rehabilitation through safe, supportive and culturally sensitive environments conducive to changing criminal to pro-social behaviour.			
The Departmental priorities related to this strategic outcome are:			
1. Improve safety and security in maximum security institutions.	1.2	1.2	1.2
2. Improve offenders' potential for rehabilitation through more integrated and targeted interventions.	1.0	0.7	0.7
3. Improve integration of, and access to, intelligence and information networks within the Public Safety and Emergency Preparedness portfolio.	7.6	7.7	7.7
4. Enhance operational strategies to control the supply and reduce the demand for drugs.	6.5	6.5	6.5
Strategic Outcome: Reintegration — *"offenders who are safely and effectively reintegrated"*	**551.9**	**551.3**	**550.1**
Safe reintegration requires not only strong community supervision and support within CSC, but also capacity within the community to provide a supportive environment for reintegration.			
The Departmental priorities related to this strategic outcome are:			
1. Expand the range of interventions to address targeted offender needs.	7.5	7.5	7.5
2. Enhance community capacity for safe and timely reintegration.	56.5	56.5	56.5
3. Strengthen citizen and community engagement and criminal justice partnerships in correctional endeavours.	3.5	3.5	3.5

6.4 Major Initiatives and/or Programs (cont'd)

(millions of dollars)	Planned 2004–2005	Planned 2005–2006	Planned 2006–2007
Strategic Outcome: Corporate Management — *"corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission"*	**196.1**	**195.8**	**196.7**
Reallocation of existing resources to CSC's highest priorities, while transforming old spending to new purposes.			
The Departmental priorities related to this strategic outcome are:			
1. Enhance safety and health in the workplace.	13.8	13.9	14.0
2. Modernize and share tools and research-based approaches in support of effective performance.	1.5	1.5	1.5
3. Improve strategies to support continuous individual and organizational learning.	22.2	22.2	22.2

Financial information excludes the following as a principle to derive the cost of priorities:
- capital vote expenditures
- normal ongoing operations of the Service, e.g. utilities, static security

Table 6.5 Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

(millions of dollars)	Forecast Revenue 2003–2004	Planned Revenue 2004–2005	Planned Revenue 2005–2006	Planned Revenue 2006–2007
Respendable revenue				
Corcan				
Manufacturing	21.7	**21.9**	21.9	21.9
Agribusiness (including forestry)	12.8	**12.9**	12.9	12.9
Services	6.1	**6.1**	6.1	6.1
Textile	3.7	**3.7**	3.7	3.7
Construction activities	15.6	**15.6**	15.6	15.6
Training and Correctional activities	16.3	**16.3**	16.3	16.3
Total respendable revenue	76.2	**76.5**	**76.5**	**76.5**
Non-respendable revenue				
Proceeds From Sales	8.9	**9.0**	9.1	9.2
Psychiatric Services - Contracted	0.8	**0.8**	0.9	0.9
Board & Lodging - Inmates	0.9	**0.9**	0.9	0.9
Inmate Maintenance Contracted - (Federal - Provincial Agreements)	3.5	**3.8**	3.8	3.8
Refund of Previous Year's Expenditures	1.8	**1.9**	2.0	2.1
Adjustment To Payables At Year End (PAYE)	0.7	**0.8**	0.9	1.0
Other Non-Tax Revenue	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Total non-respendable revenue	17.0	**17.6**	18.0	18.3
Total Program Revenues	93.2	**94.1**	94.5	94.8

Table 6.6 Net Cost of Program for the Estimates Year

(millions of dollars)	Planned 2004–2005	Planned 2005–2006	Planned 2006–2007
Planned Spending (M. E. plus Adjustments)	**1,676.3**	**1,685.6**	**1,688.1**
Plus :			
Services Received Without Charge			
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**14.4**	14.2	14.2
Contributions covering employer's share of insurance premiums and costs paid by TBS.	**57.0**	57.0	57.0
Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Canada.	**5.8**	5.5	5.2
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada.	**2.0**	2.0	2.0
	79.2	78.7	78.4
Less :			
Non-respendable revenue	**17.6**	**18.0**	**18.3**
2004-05 Net cost of Program	**1,737.9**	**1,746.3**	**1,748.2**

Table 6.7 Revolving Fund – Statement of Operations

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Revenues :				
Corcan Revenues	76.2	**76.5**	76.5	76.5
Total Revenues	76.2	**76.5**	76.5	76.5
Expenses :				
Cost of goods sold	61.1	**61.4**	61.4	61.4
Operating expenses	15.2	**15.2**	15.2	15.2
Total Expenses	76.3	**76.6**	76.6	76.6
Surplus (deficit)	(0.1)	**(0.1)**	(0.1)	(0.1)

Table 6.8 Revolving Fund – Statement of Cash Flows

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Operating Activities :				
Net Profit (Deficit) Before Extraordinary Items	(0.1)	**(0.1)**	(0.1)	(0.1)
Add: Items Not Requiring Use of Funds				
Provision for Employee Termination Benefits	0.3	**0.3**	0.3	0.3
Amortization of fixed assets	2.2	**2.2**	2.2	2.2
Amortization of deferred charges	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Allowance for doubtful accounts	0.3	**0.3**	0.3	0.3
Cash surplus (requirement)	2.9	**2.9**	2.9	2.9
Changes in Current Assets and Liabilities				
Changes in Other Assets and Liabilities:				
Deferred Charges	(2.5)	**(2.5)**	(2.5)	(2.5)
Payment on changes in provision for Employee Termination Benefits	(0.1)	**0.0**	0.0	0.0
Net Financial Resources Providing by Operating Activities	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Investing Activities				
Capital Assets Purchased	(0.5)	**(0.5)**	(0.5)	(0.5)
Net Financial Resources used by Investing Activities	(0.5)	**(0.5)**	(0.5)	(0.5)
Net Financial Resources used and Change in the Accumulated Net Charge against the Fund's Authority Account during the Year	(0.1)	**(0.1)**	(0.1)	(0.1)

Table 6.9 Revolving Fund – Projected Use of Authority

(millions of dollars)	Forecast Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006	Planned Spending 2006–2007
Authority - April 1	5.0	**5.0**	5.0	5.0
Adjustment to the Revolving Fund Authority	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Authority - March 31	5.0	**5.0**	5.0	5.0
Drawdown :				
- Balance as at April 1	5.0	**4.9**	4.8	4.7
- Projected surplus (drawdown)	(0.1)	**(0.1)**	(0.1)	(0.1)
- Write off of balance by Treasury Board	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Sub - Total Drawdown	(0.1)	**(0.1)**	(0.1)	(0.1)
Projected Balance at March 31	**4.9**	**4.8**	**4.7**	**4.6**

SECTION VII - RESOURCE MATERIALS AND REFERENCES

7.1 RESOURCE INFORMATION

7.1.1 Influences on Canadian Correctional Reform (Republished 2002)

This document compiles the working papers of the Correctional Law Review which was conducted by the Department of the Solicitor General between 1986 and 1988. The papers clarified perspectives on the role of corrections in contributing to a just, peaceful and safe society. The resulting "Directions for Reform" consultations with Canadians led to the implementation of the *Corrections and Conditional Release Act (1992).*

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/corrections/publications_e.asp

7.1.2 Legal and Policy Framework

Criminal Justice	**Security**
Corrections and Conditional Release Act/Regulations Criminal Records Act Identification of Criminals Act Transfer of Offenders Act Criminal Code of Canada Criminal Fugitives Act Prisons and Reformatories Act Youth Criminal Justice Act Integrated Justice Initiative Controlled Drugs and Substances Act United Nations Standard Minimum rules for the Treatment of Prisoners United Nations Resolution – Drug Strategy Organization of American States – Drug Strategy	Treasury Board Manual - Information and Administrative Management Government Security Policy Government of Canada Communications Policy Common Look and Feel for the Internet (TB Standards) Federal Identity Program
Property Management	**Public Service**
Alternative Fuels Act/Regulations Federal Real Property Act/Regulations Policy on Management of Government Holding TB Manual - Real property/Risk Management Municipal Grants Act National Building Code of Canada National Fire Code of Canada Motor Vehicle Policy (TB)	Public Service Employment Act/Regulations Public Service Staff Relations Act Public Service Superannuation Act Employment Equity Act and Regulations Financial Administrative Act Official Languages Act and Regulations Canada Occupational Safety and Health Regulations Material Services and Risk Management Collective Agreements Conflict of Interest and Post-Employment code for the Public Service Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act Canadian Labour Code Canadian Centre for Occupational Health Safety Act TB Manual - Occupational Safety and Health

International Human Rights	Other
Universal Declaration of Human Rights Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment International Convention on the Elimination of All forms of Racial Discrimination International Covenant on Civil and Political Rights United Nations Charter Convention of the Rights of the Child UN Convention Against Transnational Organized Crime	Access to information Act Inquiries Act Privacy Act Copyright Act Canadian Human Rights Act Canada's Charter of Rights and Freedoms Constitution Act Canadian Human Rights Benefits Regulations Extradition Act Immigration Act Canada Evidence Act Auditor General Act Emergency Preparedness Act

7.1.3 Contacts for further information

CSC Internet: http://www.csc-scc.gc.ca

Other Information:

Frum Himelfarb
Director General,
Knowledge Management and Policy Development
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P9
Telephone: (613) 996-2180
Facsimile: (613) 996-5718
Email: HimelfarbFE@csc-scc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Service correctionnel Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-44
ISBN 0-660-62559-8

Service correctionnel Canada

Budget des dépenses 2004-2005

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé :

Solliciteur général du Canada
(Sécurité publique et Protection civile)

Table des matières

SECTION I - MESSAGES **1**

MESSAGE DE LA MINISTRE 1
MESSAGE DE LA COMMISSAIRE 2
DÉCLARATION DE LA DIRECTION RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS 2004–2005 4

SECTION II : RAISON D'ÊTRE **5**

2.1 MANDAT, MISSION ET VALEURS FONDAMENTALES 5
2.2 ORGANISATION 6
2.3 PARTENARIATS 7
2.4 SECTEURS D'ACTIVITÉ 9
2.5 APPROCHE 9
2.6 RENDEMENT DU SCC 11
2.7 LIEN AVEC LE RENDEMENT DU CANADA 12
2.8 COÛTS 14

SECTION III : APERÇU DE LA PLANIFICATION **15**

3.1 DÉFIS STRATÉGIQUES 15
3.1.1 RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DU PROFIL DES DÉLINQUANTS 15
3.1.2 FAIRE FACE À LA SURREPRÉSENTATION DES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES 17
3.1.3 RENFORCER LA CAPACITÉ DES COLLECTIVITÉS 19
3.1.4 RÉALIGNER ET TRANSFORMER L'ORGANISATION 22

SECTION IV : PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **24**

4.1 RÉSULTATS STRATÉGIQUES, PLANS ET PRIORITÉS 24
4.1.1 RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : PRISE EN CHARGE 24
4.1.2 RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : GARDE 26
4.1.3 RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 : RÉINSERTION SOCIALE 27
4.1.4 RÉSULTAT STRATÉGIQUE 4 : SERVICES CORPORATIFS 29
4.2 DÉFIS, SECTEURS D'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 32

SECTION V : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA **33**

5.1 RAPPORTS SUR LE PLAN DES RESSOURCES ENTRE LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SAUF CORCAN) 33
5.2 REDDITION DE COMPTES 34
5.3 DÉPENSES PRÉVUES DE L'ORGANISME 36

SECTION VI: ANNEXES **37**

SECTION VII – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET RENSEIGNEMENTS **47**

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE 47
7.1.1 COMMENT A ÉTÉ FAÇONNÉE LA RÉFORME CORRECTIONNELLE AU CANADA (PUBLIÉ À NOUVEAU EN 2002) 47
7.1.2 CADRE LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE 47
7.1.3 – POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS : 48

SECTION 1 - MESSAGES

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Service correctionnel du Canada (SCC). Ce rapport porte sur les principaux plans, les priorités et les résultats escomptés du SCC pour la période allant de 2004-2005 à 2006-2007.

Le SCC fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, qui comprend également le Ministère, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre des armes à feu Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada et trois organismes de surveillance.

Un gouvernement n'a pas de rôle plus fondamental que la protection de ses citoyens, en particulier contre les menaces que représentent le crime, le terrorisme et les catastrophes naturelles. Le nouveau Ministère regroupe les principaux organismes voués à la sécurité publique. Le rassemblement de toutes les expertises dans une seule entité favorise l'intégration dans l'ensemble du secteur de la sécurité publique et permet d'établir des liens entre les mesures de première ligne, comme la protection civile, la prévention du crime, la police communautaire et la gestion des frontières, et les mesures correctives, comme l'application de la loi, les interventions en cas d'urgence, les services correctionnels et le régime de libération conditionnelle.

Je suis persuadée que le nouveau Portefeuille sera plus apte à remplir son mandat qui consiste à assurer le maintien d'une société juste et sûre, où les Canadiens et les Canadiennes sont protégés contre les menaces pour leur sécurité individuelle et où on respecte les droits qui font du Canada une société ouverte.

Le nouveau Portefeuille aidera à assurer une approche équilibrée en matière de justice pénale et de sécurité nationale et publique, qui protège les libertés et les droits fondamentaux des Canadiens et des Canadiennes. Il est fondé sur le principe voulant que, pour lutter efficacement contre les menaces pour la sécurité, il faille investir à la fois dans les mesures de prévention et dans les mesures de répression et de correction.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent Rapport sur les plans et les priorités. Vous trouverez de plus amples renseignements, y compris le nom des personnes-ressources et l'adresse Internet du Service, à la page 48.

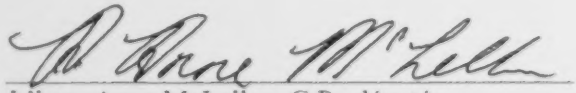

L'hon. Anne McLellan, C.P., députée
Solliciteur général du Canada
(Sécurité publique et Protection civile Canada)

Message de la commissaire

Le système correctionnel fédéral a pour objectif de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité. Le Service correctionnel du Canada (SCC) aide à atteindre cet objectif en assurant la garde et la surveillance des délinquants dans des conditions sûres et humaines et en les aidant à réintégrer la société. Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* décrit les engagements du SCC envers les Canadiens et les Canadiennes pour les trois prochaines années (2004-2007).

Voici les principaux défis que devra relever le SCC : 1) répondre à l'évolution du profil des délinquants; 2) faire face à la surreprésentation des délinquants autochtones; 3) renforcer la capacité des collectivités; 4) réaligner et transformer l'organisation.

1. ***Répondre à l'évolution du profil des délinquants*** – De nouveaux défis nécessitent une sécurité accrue et des interventions plus ciblées dans les établissements et dans la collectivité. De nos jours, les délinquants sont plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire lourd et comportant des infractions avec violence. Un nombre croissant de délinquants sont associés à des groupes du crime organisé et à gangs de rue et sont admis dans le système alors qu'ils sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Un nombre important ont aussi des problèmes de drogue et d'alcool. Cette situation nécessite donc de nouvelles approches en matière de conditions de détention et de traitement.

2. ***Faire face à la surreprésentation des délinquants autochtones*** – Même si les Autochtones ne comptent que pour 3 % de la population canadienne adulte, ils représentent néanmoins 16 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Il faut donc des approches plus stratégiques et mieux ciblées afin d'accroître le potentiel de réinsertion sociale des délinquants autochtones, métis et inuits en toute sécurité et au moment opportun.

3. ***Renforcer la capacité des collectivités*** – Il est essentiel, aux fins de la sécurité publique, que les collectivités fournissent des programmes et des services aux délinquants placés sous surveillance et après l'expiration de leur peine. Bien que la recherche révèle que la plupart des Canadiens surestiment le nombre de crimes commis et leur gravité et qu'ils sous-estiment la gravité des sanctions, la criminalité nuit au sentiment de sécurité d'une collectivité et ainsi à la confiance du public dans l'approche canadienne en matière de justice pénale. Pour assurer la réinsertion sociale des délinquants, il est essentiel de pouvoir compter sur l'appui de collectivités et de citoyens éclairés et engagés.

4. ***Réaligner et transformer l'organisation*** – Le SCC doit réaffecter ses ressources en fonction de ses plus grandes priorités, tout en apportant les transformations nécessaires pour maintenir la sécurité publique au centre de ses activités. Il doit donc trouver, en conformité avec le cadre de responsabilisation de gestion, des approches bien fondées, novatrices et responsables sur le plan financier afin d'attirer, de perfectionner et de retenir dans ses rangs du personnel compétent et diversifié, de mettre à jour son infrastructure et de rationaliser ses processus.

Le rapport traite en détail de ces défis et présente les stratégies que le SCC entend utiliser pour s'y attaquer, et ce, dans l'intérêt de la sécurité publique. Il donne également les critères qui serviront à mesurer le rendement du SCC.

Je vous invite à me faire part de tout commentaire que vous aimeriez apporter sur le présent rapport.

La commissaire Lucie McClung,
Service correctionnel du Canada

Déclaration de la direction
Rapport sur les plans et les priorités 2004–2005

Je soumets, pour dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004-2005* pour le Service correctionnel du Canada.

Le présent document a été élaboré en conformité avec les principes relatifs à la préparation de rapports et de divulgation de l'information énoncés dans les « Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 ».

- Le rapport décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisme.
- Les renseignements sur les dépenses prévues présentés dans l'actuel rapport sont conformes aux directives contenues dans le budget du ministre des Finances et à celles du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Les renseignements sont complets et exacts.
- Ils sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

La structure de rapport sur laquelle repose le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et elle sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Lucie McClung,
Commissaire du Service correctionnel
du Canada

Date : le 6 mai 2004

SECTION II : RAISON D'ÊTRE

2.1 Mandat, Mission et valeurs fondamentales

Notre mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part,

- en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part,

- en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

Notre Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

La Mission découle des articles 3 et 4 de la Loi, tout particulièrement pour les objectifs et les principes directeurs, et elle est guidée par les valeurs suivantes :

Nos valeurs fondamentales

Valeur fondamentale 1	Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
Valeur fondamentale 2	Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.
Valeur fondamentale 3	Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.
Valeur fondamentale 4	Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.
Valeur fondamentale 5	Rendant compte au Solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Le SCC est un organisme du nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce portefeuille conserve les responsabilités de l'ancien portefeuille du Solliciteur général et comprend les fonctions concernant la protection civile, la gestion des situations de crise, la sécurité nationale, les services correctionnels, la police, la surveillance, la prévention du crime et les services frontaliers. Ensemble, ces nouvelles responsabilités permettent de mettre davantage l'accent et la priorité sur les questions liées à la sécurité publique, en particulier la prévention et la coordination des interventions à l'échelle nationale en cas de menaces terroristes, de catastrophes naturelles et d'actes criminels.

Ce que nous faisons

- *Gérer les peines de deux ans ou plus*
- *Préparer les détenus à une mise en liberté sûre et en temps opportun*
- *Surveiller et aider les délinquants en liberté sous condition*

Le cadre législatif du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition est la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Dans l'exécution de son mandat, le SCC doit aussi se conformer à un bon nombre d'autres lois, de règlements, de politiques et de conventions internationales (une soixantaine). La section VII présente le cadre législatif et stratégique du Service.

2.2 Organisation

Le SCC est présent partout au pays : tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités inuites situées dans le Nord. Les établissements et les centres communautaires du SCC fonctionnent 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Quelque 155 000 adultes[1] étaient sous la garde ou la surveillance des organismes correctionnels fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada en 2001-2002[2]. Sur les 32 000 délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels, environ les deux cinquièmes étaient sous responsabilité fédérale. Sept pour cent des 123 000 autres délinquants qui bénéficiaient d'une forme quelconque de surveillance dans la collectivité étaient supervisés par le gouvernement fédéral[3].

Établissements fédéraux

- *53 pénitenciers**
- *16 centres correctionnels communautaires*
- *71 bureaux de libération conditionnelle*

Au cours d'une journée type en 2002-2003, on comptait 12 600 délinquants dans les établissements correctionnels fédéraux et 8 300 délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité.

Le SCC gère des pénitenciers, des centres psychiatriques, des pavillons de ressourcement pour Autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération

---

* Comprend l'établissement pour femmes de la vallée du Fraser.

[1] Au Canada, le taux d'incarcération est en baisse (il est passé de 129 détenus pour 100 000 habitants en 1997 à 116 détenus pour 100 000 habitants en 2001). Ce taux demeure toutefois élevé comparativement à ceux des pays de l'Europe de l'Ouest (par exemple, il est de 50 et de 80 détenus pour 100 000 habitants en Finlande et en France, respectivement), est semblable à celui du Royaume-Uni (125 détenus pour 100 000 habitants) et considérablement moins élevé que celui des États-Unis (700 détenus pour 100 000 habitants en 2001).

[2] Selon les plus récentes données disponibles.

[3] *Une journée type en 2001-2002* – Services correctionnels pour adultes au Canada 2001-2002, Centre canadien de la statistique juridique

conditionnelle, ainsi qu'un centre de recherche sur la toxicomanie, cinq administrations et collèges du personnel régionaux, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle et une administration centrale. Outre les établissements exploités par le gouvernement fédéral, le SCC travaille avec des organismes non gouvernementaux, issus de la collectivité, qui gèrent environ 200 maisons de transition réparties à travers le pays.

Effectif

- *Plus de 16 000 employés*
- *91 % fournissent des services correctionnels*
- *5 % fournissent des services de soutien opérationnel (p. ex. ressources humaines, formation)*
- *4 % fournissent des services corporatifs*

Le SCC gère également une gamme d'accords d'échange de services conclus avec les autorités correctionnelles provinciales et territoriales et avec des collectivités autochtones pour fournir des services et des programmes correctionnels spécialisés.

En outre, CORCAN, un organisme de service spécial[4], fournit de la formation professionnelle et de la formation en employabilité aux délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux et offre des services de soutien dans 25 collectivités réparties un peu partout au Canada pour aider les libérés conditionnels à garder un emploi.

Le SCC compte un effectif très diversifié et dynamique. Quarante-quatre pour cent de l'effectif est constitué de personnel de sexe féminin. Quelque 4 % des employés sont membres des diverses minorités visibles et environ 6 % sont Autochtones. La moitié de tout le personnel affecté aux unités opérationnelles du SCC est représentée par deux groupes professionnels qui, pour l'essentiel, sont exclusifs au SCC. Les agents de correction constituent 41 % de tout l'effectif et les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes, 14 %. Les administrations centrale et régionales s'occupent des services administratifs et corporatifs. La section V décrit leurs rôles et responsabilités.

2.3 Partenariats

Le secteur correctionnel est une composante du système de justice pénale, qui fait intervenir des organismes et ministères relevant de trois ordres de gouvernement. À l'échelle fédérale, le SCC travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires du Portefeuille, notamment la Commission nationale des libérations conditionnelles et la Gendarmerie royale du Canada. Il entretient également des rapports avec le ministère de la Justice, qui est responsable du *Code criminel* et de vastes secteurs de la politique en matière de criminalité, dont la détermination des peines, ainsi qu'avec le Bureau de l'enquêteur correctionnel, l'ombudsman qui enquête sur les plaintes formulées par les délinquants.

Le SCC collabore également avec les provinces et les territoires, qui assument des responsabilités relativement à l'administration du *Code criminel*, dont les organismes correctionnels provinciaux qui gèrent les peines des délinquants incarcérés pour une période de moins de deux ans. Les responsables des services correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux se réunissent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun et pour cerner les priorités et les interventions qu'ils partagent, dans le but de fournir des services correctionnels plus harmonieux et de renforcer la capacité des collectivités en général.

[4] Un organisme de service spécial (OSS) est une unité opérationnelle régie par un accord-cadre approuvé par le sous-ministre, le ministre et le Conseil du Trésor.

Le diagramme ci-dessous illustre la séquence des événements qui se produisent dans le système de justice pénale, à partir du moment où une infraction est signalée jusqu'à l'expiration d'une peine.

Système de justice pénale

Les délinquants viennent de la collectivité...

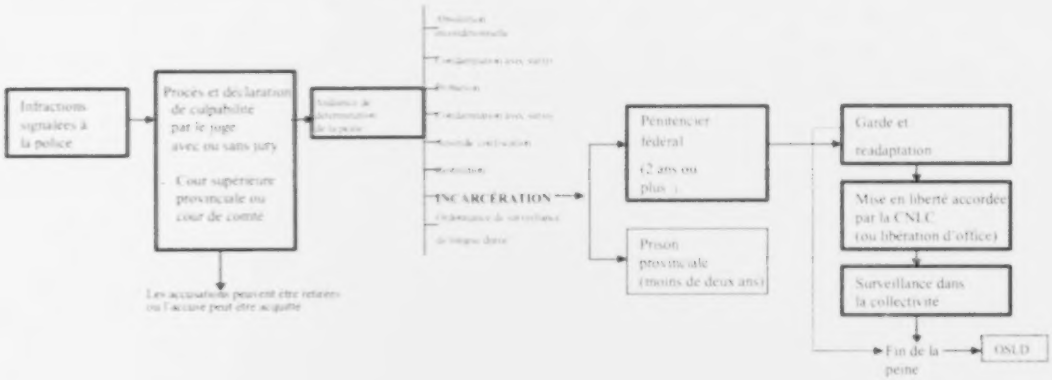
Infractions signalées à la police
Procès et déclaration de culpabilité par le juge avec ou sans jury
Cour supérieure provinciale ou cour de comté
INCARCÉRATION
Pénitencier fédéral
(2 ans ou plus)
Prison provinciale
(moins de deux ans)
Garde et réadaptation
Mise en liberté accordée par la CNLC (ou libération d'office)
Surveillance dans la collectivité
Fin de la peine
OSLD

... et ils y retourneront

Le vaste réseau de partenariats novateurs et d'ententes de collaboration aux échelons national, régional et local a évolué au fil des ans. À titre d'exemple de l'approche novatrice en matière de partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les collectivités, mentionnons l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur la coordination des services correctionnels qui, jusqu'à maintenant, a permis le transfèrement de délinquants à risque élevé d'établissements provinciaux vers des établissements fédéraux. Au nombre des résultats obtenus, mentionnons la maximisation de l'utilisation des établissements dans les diverses administrations, un accès accru aux programmes et une réduction du dédoublement de ces derniers, un investissement accru dans les programmes et services communautaires et un meilleur accès à ceux-ci, un plus grand engagement des citoyens dans l'analyse des besoins et le soutien offert aux délinquants après leur mise en liberté.

Le SCC établit des partenariats avec des collectivités autochtones pour aménager des pavillons de ressourcement en vertu de l'article 81 de la LSCMLC en vue d'obtenir tout un éventail de résultats en matière de justice sociale et pénale, contribuant du coup à améliorer les chances des Autochtones dans la vie et à prévenir la criminalité.

Les relations qu'entretient le SCC avec la police à l'échelle nationale et communautaire sont essentielles à son efficacité. Par conséquent, le SCC a nommé une personne qui possède de l'expérience dans le domaine en tant que conseiller et agent de liaison auprès de la collectivité policière en vue de resserrer les communications et de mieux harmoniser les priorités et les activités de chaque organisme.

Le SCC cherche de plus en plus à resserrer ses partenariats avec des citoyens et des collectivités. Les Canadiens peuvent aider à bâtir des collectivités sûres et fortes, et c'est d'ailleurs ce qu'ils font. Le SCC travaille en étroite collaboration avec un large éventail de groupes d'Autochtones, de membres de minorités visibles et de femmes, d'organisations confessionnelles, d'universités et de collèges, de syndicats, d'organisations de victimes et d'organismes non gouvernementaux. Le SCC communique également avec divers groupes consultatifs pour éclairer et renforcer ses politiques et stratégies afin d'améliorer les résultats à l'égard de questions précises liées à des groupes particuliers de délinquants.

Environ 500 citoyens représentant leurs collectivités respectives sont membres de 98 comités consultatifs de citoyens (CCC). Les membres des CCC fournissent au SCC des avis et des conseils sur leurs activités et les répercussions de celles-ci sur le bien-être général des collectivités; ils fournissent une rétroaction sur les pratiques du Service et font le lien entre le SCC et les collectivités. Le SCC profite également du soutien d'environ 10 000 bénévoles qui, chaque année, fournissent un appui aux délinquants sous forme, notamment, de tutorat, de visites et d'activités sportives, sociales et spirituelles.

Tout au long de l'année, des milliers de personnes défavorisées reçoivent l'aide de membres du personnel du SCC et de délinquants dans le cadre de diverses initiatives destinées à « redonner » à la collectivité. Bon nombre de ces initiatives visent à offrir du réconfort aux enfants, à remplir les garde-manger des banques alimentaires et à aider les personnes âgées ou défavorisées de la collectivité. Les jouets, les denrées alimentaires, les vêtements et l'argent amassés sont remis directement aux membres et aux organismes des collectivités.

2.4 Secteurs d'activité

Le SCC compte quatre grands secteurs d'activité : la prise en charge, la garde, la réinsertion sociale et les services corporatifs. Chaque secteur vise un résultat stratégique particulier.

- ***Prise en charge*** — Un environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel et pour le grand public.
- ***Garde*** — Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles.
- ***Réinsertion sociale*** — Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité.
- ***Services corporatifs*** — Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et des partenariats qui favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission.

Des indicateurs de rendement ont été établis pour chacun de ces secteurs d'activité. Ils sont présentés à la partie IV — Plans et priorités, tableau 4.2.

2.5 Approche

Le système correctionnel fédéral a recours à des méthodes fondées sur la recherche, dont le succès est mondialement reconnu. Bon nombre des systèmes correctionnels dans le monde utilisent des outils mis au point par le SCC en fonction de la recherche pour évaluer les risques et les besoins que présentent les délinquants. En même temps, le système comporte des outils

servant à maîtriser ceux qui présentent un risque pour la garde en toute sécurité ou pour les collectivités.

Les travaux de recherche en criminologie ont montré maintes fois que l'approche énoncée dans la LSCMLC, prévoyant la mise en liberté graduelle et contrôlée des délinquants lorsque cela peut se faire sans danger et que les mesures de surveillance et de soutien appropriées sont prises, est une façon efficace d'assurer la sécurité de nos collectivités à court et à long terme. Les délinquants qui bénéficient d'interventions ciblées sont moins susceptibles de commettre de nouveaux crimes[5].

Le travail du SCC englobe tout un éventail d'activités qui débutent lors l'admission des délinquants et qui continuent jusqu'à l'expiration de leur peine. Dans le cas des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée délivrée par les tribunaux, ces activités se poursuivent après l'expiration de la peine. La stratégie correctionnelle du SCC compte quatre activités principales, lesquelles prévoient toutes un vaste échange d'information entre le SCC et ses partenaires du système de justice pénale dans les collectivités.

- **L'évaluation initiale complète** afin de déterminer le risque et les besoins du délinquant en matière de sécurité, ainsi que ses besoins en fait de programmes et de services. Cette évaluation, qui est effectuée au moyen d'outils fondés sur la recherche dont l'utilisation auprès des délinquants sous responsabilité fédérale a été validée, est la base de l'élaboration d'un plan de traitement et d'intervention pluridisciplinaire, qui servira tout au long de la peine dans le but de favoriser la réinsertion sociale graduelle des délinquants en toute sécurité et au moment opportun. Cette évaluation comprend la collecte de renseignements sur les répercussions des actes criminels des délinquants sur leurs victimes, de rapports de police, de commentaires formulés par des juges au moment de la détermination de la peine et d'autres renseignements qui présentent un profil général de l'individu en question.

- **L'incarcération et l'intervention en établissement** pour répondre au risque de récidive de chaque délinquant. Elles comprennent la prestation de programmes établis en fonction de la recherche qui se sont révélés efficaces pour réduire le risque de récidive. Un modèle polyvalent a été conçu pour offrir un large éventail de programmes en établissement de différentes intensités visant à mieux répondre aux besoins des délinquants et, par la même occasion, à augmenter l'efficacité du traitement. Les travaux de recherche permanents sur l'efficacité des programmes et l'accréditation de la part d'experts en contenu contribuent à l'élaboration et à la révision de programmes qui répondent mieux à l'évolution des risques et des besoins que présentent les délinquants.

- **La réévaluation du risque** pour la prise de décisions tout au long de la peine pour veiller à ce que des progrès soient réalisés par rapport au plan correctionnel. Le SCC obtient de l'information de la collectivité, y compris la police et les victimes (au besoin), afin d'évaluer les délinquants qui sont admissibles à la mise en liberté sous condition. Ces évaluations sont présentées à la Commission nationale des libérations conditionnelles et/ou au SCC (directeur d'unité opérationnelle) pour décision.

- **La surveillance dans la collectivité** pour assurer la continuité du plan correctionnel du délinquant élaboré en établissement et pour encourager et surveiller les progrès du

---

[5] *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté – Aperçu statistique*, Service correctionnel du Canada, avril 2003.

délinquant, en fonction de l'évaluation du risque et des besoins qu'il présente. Pour préparer la transition vers la collectivité, on informe notamment la police de toutes les mises en liberté de pénitencier et on lui fournit entre autres des renseignements supplémentaires lorsque l'individu est jugé comme présentant un risque élevé pour la sécurité publique. Les victimes sont informées lorsqu'elles souhaitent l'être.

2.6 Rendement du SCC

Le SCC évalue dans quelle mesure il contribue à la sécurité publique en fonction du nombre d'incidents impliquant des délinquants pendant leur incarcération, dans les programmes prélibératoires, pendant les périodes de surveillance dans la collectivité et après l'expiration de leur peine. Au nombre des principales données utilisées pour évaluer les résultats du Service en matière de sécurité publique, mentionnons celles-ci :

- les évasions des établissements;
- les incidents de sécurité graves en milieu carcéral;
- les résultats des programmes prélibératoires, en fonction du type de programme (permissions de sortir ou placements à l'extérieur);
- les résultats des programmes de mise en liberté sous condition (semi-liberté, libération conditionnelle totale et libération d'office);
- les incidents impliquant des délinquants sous surveillance dans la collectivité;
- la viabilité de la mise en liberté sous condition (les recherches de suivi servant à évaluer le nombre de nouvelles infractions et leur gravité dans les deux ans suivant la fin de la peine).

Environ 14 600 délinquants étaient en liberté sous condition au cours de l'exercice 2002-2003. Pendant cette période, environ 1,3 % des délinquants surveillés dans la collectivité ont été condamnés pour une infraction violente et 5,6 % ont été condamnés pour une infraction non violente.

Le SCC et la Commission nationale des libérations conditionnelles tiennent des statistiques sur la réincarcération après l'expiration du mandat. Sur les 4 500 personnes qui ont terminé de purger leur peine en 2000-2001, 90 % ne sont pas retournées dans un pénitencier fédéral au cours des deux années qui ont suivi l'expiration de leur mandat. Cette statistique ne reflète pas le taux de récidive complet, car elle ne tient pas compte des délinquants qui sont condamnés de nouveau et qui reçoivent une peine de moins de deux ans. Le SCC a mis au point une méthodologie pour calculer des taux de récidive globaux. Nous disposons actuellement de données pour trois années. Sur tous les délinquants sous responsabilité fédérale dont le mandat a expiré en 1997-1998, 1998-1999 ou 1999-2000, les taux généraux de nouvelles condamnations dans les deux ans suivant la fin de la peine ont été de 39, 37 et 36 % respectivement[6]. Cette baisse constante est encourageante, car la majorité des délinquants qui récidivent reçoivent des peines de ressort provincial ou territorial (moins de deux ans) ou font l'objet de solutions de

[6] Rapport de l'Évaluation du rendement sur le taux de nouvelles condamnations des délinquants sous responsabilité fédérale dont le mandat a expiré entre 1997 et 2000.

rechange à l'incarcération comme une amende, une probation ou une condamnation avec sursis. Cela pourrait signifier que la gravité des peines pour ces délinquants diminue.

2.7 Lien avec le rendement du Canada

Le SCC contribue directement et indirectement à la qualité de vie des Canadiens. Directement, il contribue au dynamisme et à la sécurité des collectivités canadiennes en préparant les délinquants en vue de leur réinsertion sociale en toute sécurité.

Le Service contribue également à l'élaboration des stratégies pangouvernementales dans des domaines comme la lutte contre la toxicomanie, le crime organisé et la violence familiale, la protection des enfants et l'aide aux victimes d'actes criminels. Compte tenu de la surreprésentation des Autochtones en milieu carcéral, le SCC a un rôle à jouer en aidant à combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. En travaillant avec les collectivités autochtones en vue de renforcer le rôle qu'elles jouent dans la prestation des programmes et des services correctionnels qui répondent à leurs besoins, on contribue à combler cet écart.

En remplissant son mandat, le SCC contribue aux progrès dans les domaines de la santé publique, de l'économie et de l'environnement. Ces contributions sont résumées comme suit :

Rendement du Canada 2003	**Contribution du SCC[7]**	
Thème	**Directe**	**Indirecte**
La vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes	Diminution des taux de criminalité et de victimisation grâce à la prestation de programmes et de services qui font baisser la récidive. Renforcement de la capacité des collectivités de mettre en œuvre des programmes et des services qui répondent aux besoins des populations à risque, grâce à des partenariats et à des ententes officielles avec le secteur bénévole. Participation de citoyens canadiens dans le système correctionnel afin d'accroître le bien-être général de la société.	Réduction des coûts sociaux attribuables à la criminalité. Protection des droits des citoyens grâce à des collectivités plus sûres.

[7] Établie dans *Le rendement du Canada 2003*, Conseil du Trésor du Canada, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc1_f.asp

Rendement du Canada 2003	Contribution du SCC[7]	
Thème	**Directe**	**Indirecte**
La santé des Canadiens	Surveillance et contrôle des maladies infectieuses dans les établissements correctionnels fédéraux. Réduction de la consommation de drogues et de la propagation des maladies infectieuses. Renforcement de la capacité liée à la réinsertion sociale en toute sécurité.	Amélioration de la santé publique. Réduction des coûts que doit assumer le système de santé.
L'environnement au Canada	Minimisation des répercussions négatives des activités du SCC sur l'environnement au moyen de sa Stratégie de développement durable. Réduction de la pollution et de l'utilisation de ressources dans les activités du SCC.	Réduction de la pollution et amélioration de l'environnement.
Les avenues de développement économique et l'innovation au Canada	Amélioration du niveau d'instruction des délinquants grâce à des programmes d'alphabétisation et de formation de base des adultes. Perfectionnement des compétences liées à l'emploi et amélioration de l'employabilité des délinquants.	Élimination du cycle de la pauvreté pour les enfants et les familles à risque. Réduction des coûts économiques de la criminalité. Contribution à un milieu communautaire sûr, ce qui est essentiel au commerce.

2.8 Coûts

Coût annuel moyen résultant de la prise en charge des délinquants aux divers niveaux de sécurité en 2002-2003

Maximale : 110 213 $
Moyenne : 69 716 $
Minimale : 69 239 $

Dans un centre correctionnel communautaire
42 202 $

Pour surveiller un libéré conditionnel
19 527 $

Coût par détenue
169 399 $

En 2002-2003, le Canada a dépensé 1,54 milliard de dollars pour le système correctionnel fédéral. Soixante-trois pour cent de cette somme a servi à payer les salaires, 29 %, les frais de fonctionnement et d'entretien, et 8 %, les frais d'immobilisations.

La majorité de ces ressources (environ 91 %) sont consacrées à la prestation de services de prise en charge, de garde et de réinsertion sociale destinés aux délinquants dans les établissements et dans la collectivité. Une autre tranche de 5 % est affectée au soutien administratif des opérations (p. ex. les ressources humaines, la formation et les finances). Moins de 4 % servent aux services corporatifs, comme les services exécutifs, la vérification et l'évaluation, l'accès à l'information, la politique générale et les services juridiques et de planification.

CORCAN fonctionne au moyen d'un fonds renouvelable qui comporte des recettes annuelles d'environ 76 millions de dollars, lesquelles compensent les coûts associés à la prestation des programmes d'emploi et d'employabilité aux délinquants.

Il en coûte en moyenne 64 464 $ pour garder un délinquant dans le système correctionnel fédéral (par rapport à 62 115 $ en 2001–2002)[8]. Plus de 60 % de l'augmentation du coût de la prise en charge d'un délinquant est attribuable aux augmentations des salaires et des avantages sociaux des employés, et le reste découle de changements apportés aux programmes et à l'infrastructure de prestation des services. Le coût annuel moyen est plus élevé dans le cas des femmes parce que la mise en place d'installations et de services équitables et de qualité comparable coûte plus cher compte tenu du nombre relativement peu élevé de femmes incarcérées.

[8] Même si le coût *total* de l'incarcération des délinquants est beaucoup plus élevé dans les établissements à sécurité moyenne que dans ceux à sécurité minimale (529 M$ vs 145 M$), le coût *moyen* par délinquant est semblable, car un plus grand nombre de délinquants sont incarcérés dans les établissements à sécurité moyenne (7 600 vs 2 100), ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.

SECTION III : APERÇU DE LA PLANIFICATION

3.1 Défis stratégiques

La sécurité publique est une condition préalable au développement socio-économique et à la qualité de vie de toute collectivité. Les Canadiens sont conscients du rôle joué par le système de justice pénale pour aider à créer une société dans laquelle les familles peuvent croître sans craindre le crime ni la violence et où les entreprises peuvent prospérer. En outre, les résultats montrent que l'approche canadienne en justice pénale donne dans l'ensemble de bons résultats pour prévenir le crime et y réagir.

Le SCC se doit de suivre de près et de mettre à jour ses politiques et ses processus afin de s'adapter à l'environnement en constante évolution dans lequel il intervient, tout en respectant les objectifs et les principes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. De l'analyse effectuée sont ressortis quatre grands secteurs qui présentent des défis particuliers pour le SCC :

- répondre à l'évolution du profil des délinquants;
- faire face à la surreprésentation des délinquants autochtones;
- renforcer la capacité des collectivités;
- réaligner et transformer l'organisation.

3.1.1 Répondre à l'évolution du profil des délinquants

Aujourd'hui, les délinquants présentent un large éventail de risques et de besoins, ainsi que de longs antécédents criminels. Quatre-vingt-dix pour cent des hommes ont déjà été condamnés pour des crimes commis pendant leur vie adulte ou leur jeunesse. Environ 81 % d'entre eux ont déjà commis une infraction violente. Un délinquant sur trois purge une peine de plus de 10 ans. Le nombre de délinquants qui, en raison de leurs caractéristiques, doivent être classés au niveau de sécurité maximale à la réception a augmenté de 50 % depuis 1997[9]. La croissance du crime organisé se traduit par une augmentation du nombre de délinquants affiliés à des bandes. La plupart des délinquants n'ont jamais occupé d'emploi stable. Environ 80 % sont alcooliques et/ou toxicomanes et peu d'entre eux ont terminé leurs études secondaires. Environ 20 % ont des antécédents de troubles de santé mentale et la plupart ont des incapacités d'ordre cognitif – près de 80 % des délinquants se montrent peu aptes à régler leurs problèmes, agissant par impulsivité et incapables de se donner des choix. Environ 20 % des délinquants souffrent probablement de troubles d'apprentissage et nécessitent des interventions intensives afin de participer de manière efficace aux programmes correctionnels ou à la formation professionnelle.

Un autre facteur, c'est la durée des peines, qui a une influence sur la gestion des cas et la prestation des programmes au moment opportun. Par exemple, la durée moyenne des peines n'a jamais été aussi basse en 15 ans. Les peines de courte durée donnent moins de temps pour mettre en oeuvre les programmes de manière efficace. Aussi, plus de délinquants se voient

---

[9] *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002*, rapport de recherche du SCC, 2002.

Comparaison entre les taux de maladie des délinquants et ceux de la population canadienne

Maladies infectieuses
VIH : 2 % par rapport à 0,2 %
Hépatite C : 25 % par rapport à 0,8 %

Prévalence pour la vie de troubles mentaux, y compris ceux liés à la toxicomanie
80 % par rapport à 40 %

Usage du tabac
Deux fois plus

Santé générale
Points de pourcentage supérieurs chez les délinquants de sexe masculin par rapport à la population canadienne
Diabète : 40 %
Problèmes cardio-vasculaires : 68 %
Asthme : 43 %

imposer des peines de plus longue durée que par le passé et, par conséquent, ils exigent aussi différents types d'interventions.

Défis et tendances

Le profil complexe des délinquants et les courtes peines nécessitent des approches nouvelles et mieux ciblées en matière de sécurité et d'interventions dans les établissements et la collectivité. Il s'agit notamment de simplifier les processus de gestion des cas, tout en renforçant la prise de décisions. Comme la plupart des délinquants présentent des besoins multiples, il est très difficile de répondre à ceux-ci.

Les femmes détenues comptent pour 3,9 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale, ce qui représente une légère diminution comparativement au taux de 4,1 enregistré au cours de l'année précédente. Depuis le 1er avril 2000, le pourcentage de femmes incarcérées pour un crime violent s'est accru de 9,1 % (242 en 2000 comparativement à 264 en 2004). Parallèlement, la proportion de femmes qui purgent de courtes peines (moins de trois ans) a connu une augmentation substantielle, passant de 25 % à 34,6 %.

Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles représentent 14 % de la population totale de délinquants (environ 11 % d'entre eux sont incarcérés et 15 % sont sous surveillance dans la collectivité). Même si ces pourcentages sont restés relativement stables au cours des dernières années, la situation complique la mise en oeuvre de programmes efficaces, la prestation de services de soutien spirituel et la satisfaction des besoins en matière de régimes alimentaires.

Aussi, l'incompatibilité croissante entre les particuliers et les groupes, l'augmentation du nombre de jeunes délinquants purgeant de courtes peines et l'influence disproportionnée d'un petit nombre de délinquants au comportement perturbateur nécessitent une attention plus soutenue à l'égard de la gestion des établissements, en particulier au niveau de sécurité maximale.

La croissance du crime organisé se traduit par une augmentation du nombre de délinquants affiliés à des gangs (de 4,6 % en 1997 à 8 % en 2003). Les gangs et les groupes du crime organisé s'adaptent aux efforts des responsables de l'application de la loi. Les alliances stratégiques ou fonctionnelles entre ces groupes sont fréquentes et de plus en plus perfectionnées. Leurs réseaux et opérations gravitent principalement autour de l'extorsion, de la drogue, du blanchiment d'argent, de la prostitution, du jeu illégal et de la protection. Les problèmes attribuables à ces groupes en milieu carcéral sont souvent liés directement aux activités criminelles exécutées avec leurs homologues dans la collectivité, et vice versa.

Dans les établissements, leurs méthodes font augmenter les possibilités de violence entre les détenus, d'intimidation et de violence envers le personnel, de troubles graves, de dommages

infligés aux biens de l'établissement, de décès de détenus attribuables à des surdoses et d'extorsion à l'endroit des familles et des amis de détenus.

Viennent s'ajouter aux défis liés à la complexité croissante des besoins et des risques des délinquants les difficultés attribuables au maintien de services de santé essentiels. Par exemple, il est de plus en plus nécessaire d'offrir des interventions médicales et des soins palliatifs et de longue durée, ce qui alourdit le fardeau lié à la prestation de services de santé.

Les taux élevés d'alcoolisme et de toxicomanie chez les délinquants (80 %) ont de lourdes répercussions sur le comportement criminel et la santé publique. Plus de la moitié des délinquants actuellement sous la responsabilité du SCC étaient sous l'influence d'une substance lorsqu'ils ont commis leur dernière infraction. Les taux élevés de maladies infectieuses chez les délinquants sont liés à ces problèmes. Qui plus est, les coûts élevés du traitement des délinquants atteints d'une maladie infectieuse imposent des défis supplémentaires au SCC. Par exemple, le traitement d'un délinquant atteint de l'hépatite C coûte 25 000 $ et celui d'un délinquant atteint du VIH/sida coûte 20 000 $ par année.

La recherche a révélé que, dans l'ensemble, la santé des détenus est considérablement moins bonne que celle des autres Canadiens. Les problèmes de santé mentale sont tout particulièrement préoccupants, car ils ont une incidence sur la gestion de la population, l'isolement, les libérations d'office assorties d'une assignation à résidence et les ordonnances de surveillance de longue durée délivrées par les tribunaux. Environ 20 % de la population carcérale a été hospitalisée dans un établissement de santé mentale par le passé, 11 % fait actuellement l'objet d'un diagnostic de problèmes psychiatriques et 18 % prend des médicaments d'ordonnance. Le taux de suicide chez les délinquants incarcérés de sexe masculin est presque quatre fois plus élevé que celui des hommes dans la société canadienne.

Les nouvelles technologies pour diagnostiquer et traiter les problèmes de santé ainsi que les coûts croissants des médicaments d'ordonnance font qu'il est considérablement plus difficile pour le SCC de fournir des services de santé et des soins aux délinquants, en conformité avec les normes professionnelles reconnues.

Avantage pour les Canadiens

La mise en œuvre de stratégies pour mieux cibler les nouveaux risques et les nouveaux besoins des délinquants devrait contribuer à la garde en toute sécurité de ces derniers et améliorer l'efficacité des interventions et, par le fait même, celle de la sécurité et de la santé publiques.

3.1.2 Faire face à la surreprésentation des délinquants autochtones

Le SCC a fait des progrès modestes dans la réduction des taux de réincarcération des délinquants autochtones, une population des plus complexes.

De plus en plus, les délinquants autochtones commettent des gestes criminels au sein des villes et ils retournent y vivre lorsque libérés du pénitencier[10]. Or, les collectivités où retournent vivre

[10] LaPrairie C. (2002). *Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities*. Canadian Journal of Criminology, Avril, 181-208.

les délinquants autochtones, qu'elles soient urbaines ou rurales, ne sont pas toutes capables de leur fournir tout le soutien socioculturel dont ils ont besoin pendant leur période de surveillance et un suivi une fois leur peine terminée.

Défis et tendances

Bien que les Autochtones ne représentent que 3 % de la population adulte canadienne, ils comptent actuellement pour 16 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés dans les établissements ou surveillés dans la collectivité. Soixante-huit pour cent des délinquants autochtones proviennent des Premières nations, 28 % sont Métis et 4 % sont Inuits.

Les tribunaux ont maintenant tendance à imposer des peines plus courtes aux délinquants autochtones comparativement aux délinquants non autochtones[11], ce qui pourrait laisser croire que le système de justice pénale comprend le contexte historique et culturel de la délinquance. Parallèlement, les données révèlent que la population actuelle de délinquants autochtones est plus susceptible de récidiver que la population de délinquants non autochtones.

La surreprésentation des Autochtones dans le système carcéral fédéral est attribuable à des problèmes systémiques de longue date, qui excèdent largement la responsabilité du SCC. Les dossiers révèlent qu'un pourcentage extrêmement élevé de délinquants autochtones ont déclaré avoir consommé de la drogue ou de l'alcool (80 %), avoir été victimes de mauvais traitements physiques (45 %) et avoir souffert de l'absence parentale ou de négligence parentale (41 %), ainsi que de pauvreté (35 %) dans leur enfance. Vingt-huit pour cent des délinquants autochtones ont été pupilles de l'État et 15 % ont été envoyés dans des pensionnats. Entre autres, les délinquants autochtones ont plus de problèmes de santé que les autres, dont le diabète, les maladies cardiaques, le VIH, l'hépatite B et C et les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale. Le groupe de délinquants autochtones tend à être plus jeune que les autres, ses membres sont, dans l'ensemble, incarcérés pour une infraction violente dans une proportion plus grande que les autres et ils ont des besoins beaucoup plus grands, concernant l'emploi et l'éducation, par exemple.

Par ailleurs, les délinquantes autochtones présentent beaucoup plus de besoins que les délinquantes non autochtones, par exemple dans les domaines des problèmes affectifs (97 % vs 85 %), des problèmes liés à l'emploi (82 % vs 48 %), des relations matrimoniales et familiales (81 % vs 61 %) et de la toxicomanie (94 % vs 61 %).

Sur le plan de la justice pénale, 81,8 % des délinquants autochtones purgent une peine pour une infraction avec violence comparativement à 67,5 % des délinquants non autochtones. Par exemple, 28 % des délinquants autochtones purgent une peine pour un homicide comparativement à 24 % des délinquants non autochtones, et 23 % purgent une peine pour une infraction sexuelle comparativement à 17 % des délinquants non autochtones. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des délinquants autochtones sont affiliés à des gangs et/ou à des groupes du crime organisé comparativement à 12 % des délinquants non autochtones.

Une analyse de *L'évolution de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002* (Boe et coll., 2003) a révélé des éléments de preuve importants selon lesquels il s'est produit depuis 1997 un « durcissement » de la population carcérale sous responsabilité fédérale. C'est particulièrement vrai chez les délinquants autochtones, qui sont plus susceptibles (25 %)

[11] *La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Centre canadien de la statistique juridique, juin 2000.

que les délinquants non autochtones (22 %) d'être classés au niveau de sécurité maximale lors de leur admission, d'être jugés comme présentant un risque élevé de récidive (75 % vs 60 %), d'avoir eu des démêlés avec la justice pendant leur jeunesse (66 % vs 45 %) et de ne pas avoir mené à bien leur période de mise en liberté sous condition (49 % vs 43 %). Trente-quatre pour cent (56) des délinquantes purgent une peine de moins de trois ans et 31 % (51), de trois à cinq ans. Aussi, 83 % (137) des délinquantes autochtones ont été condamnées pour une infraction avec violence comparativement à 50 % (321) des délinquantes non autochtones.

Les résultats font également ressortir la nécessité d'adopter de nouvelles stratégies de gestion correctionnelle, compte tenu du fait qu'un plus grand pourcentage de délinquants autochtones se sont déjà évadés ou ont passé des périodes en liberté illégale (33 % vs 26 %). Près de 40 % d'entre eux ont été placés en isolement disciplinaire comparativement à 34 % des délinquants non autochtones, et 23 % sont affiliés à des gangs ou à des groupes du crime organisé par rapport à 12 % des délinquants non autochtones. Le taux de maintien en incarcération des délinquants inuits est particulièrement élevé : il représente dix fois la moyenne nationale.

Malgré le profil de risque plus élevé des délinquants autochtones lors de leur admission, lequel est principalement attribuable au nombre et à la gravité des infractions antérieures, des progrès ont été constatés. En outre, il y a eu une diminution du pourcentage de délinquants autochtones ayant commis une infraction pendant leur période de surveillance dans la collectivité (de 15,9 % en 1999-2000 à 13,2 % en 2002-2003). Cependant, les délinquants autochtones sont toujours plus susceptibles de faire l'objet d'une surveillance dans la collectivité dans le cadre d'une liberté d'office (43 % vs 29 %), plutôt que d'une semi-liberté ou d'une liberté conditionnelle totale.

Ces résultats préliminaires révèlent que la stratégie du SCC visant à améliorer les programmes adaptés aux besoins culturels et les interventions correctionnelles destinées aux délinquants autochtones, ainsi qu'à en élaborer de nouveaux semble compenser les problèmes initiaux que présente cette population sur les plans du risque et des besoins élevés. Parallèlement, cette approche contribue modestement à réduire le taux de récidive dans la collectivité.

Il faut que le SCC continue à renforcer ses partenariats et à les étendre à d'autres administrations, ministères, organismes communautaires et citoyens pour qu'il puisse élaborer des approches plus intégrées et mieux ciblées en vue de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel et, du coup, de contribuer à la création de collectivités autochtones sûres et en santé.

Avantage pour les Canadiens

L'élaboration de stratégies plus intégrées et mieux ciblées pour fournir des services en collaboration avec des partenaires devrait améliorer la sécurité publique et contribuer à lutter contre le taux d'incarcération élevé des Autochtones et, de manière plus générale, à faire en sorte que les Autochtones et les non-Autochtones aient les mêmes chances dans la vie.

3.1.3 Renforcer la capacité des collectivités

Le SCC estime que la création de relations positives et réciproques avec les collectivités canadiennes est une exigence stratégique en vue de favoriser la sécurité et la santé publiques. L'adoption de mesures de rechange et de programmes de déjudiciarisation au début des années 90 a incité les collectivités à élaborer et à mettre en oeuvre de nouveaux programmes et services, en particulier à l'intention des populations défavorisées sur le plan social.

Parallèlement, le profil des délinquants sous responsabilité fédérale fournit quelques indications quant à la capacité des collectivités de faire face aux problèmes sociaux. La surreprésentation des Autochtones et des membres des autres minorités visibles parmi les délinquants, le pourcentage élevé des délinquants ayant des problèmes de santé physique et mentale et de toxicomanie, ainsi que leur niveau d'analphabétisme, leur manque de compétences professionnelles et les problèmes liés au vieillissement des délinquants sont tous des domaines où la capacité des collectivités est peut-être déficiente. De plus, la nécessité de mettre en place des systèmes de soutien dans la collectivité pour les délinquants pourrait alourdir le fardeau déjà important que les collectivités doivent supporter.

Le SCC ne pourra obtenir du succès dans ses efforts de réinsertion sociale des délinquants que si les citoyens et les collectivités comprennent bien l'importance que revêt leur participation au processus de réinsertion sociale. La capacité des collectivités signifie qu'il faut offrir les programmes, les connaissances, l'expertise et les services nécessaires aux délinquants et à leurs familles pendant l'incarcération des délinquants, leur réinsertion sociale et tout au long de leur vie dans la collectivité.

En outre, le SCC peut beaucoup aider les collectivités à prévenir le crime. Il peut les informer sur les croyances, les attitudes et les comportements qui contribuent au comportement criminel. Le SCC a conçu des outils pour mesurer le potentiel de comportement criminel et il a élaboré des interventions fondées sur la recherche pour s'attaquer aux facteurs à l'origine du comportement criminel. Il s'agit notamment de programmes de réadaptation fondés sur la théorie cognitive appliqués à la résolution de problèmes, à l'apprentissage du raisonnement et à l'autocontrôle qui se sont montrés efficaces pour modifier le comportement criminel. Le SCC offre également des programmes d'alphabétisation et d'employabilité qui permettent aux délinquants d'acquérir les compétences et les habiletés nécessaires pour fonctionner efficacement dans la société.

Le SCC a également élaboré, avec l'aide de bénévoles et de spécialistes de la collectivité, un certain nombre de systèmes d'appui pour les délinquants et leurs familles. Il suffit de mentionner, par exemple, les cercles de soutien et de responsabilité pour les délinquants sexuels, qui les aident à adopter un mode de vie exempt de criminalité une fois leur peine terminée[12]. Aussi, l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur la coordination des services correctionnels dont nous avons déjà parlé a permis à cette province d'affecter les économies découlant de la fermeture d'une prison à l'infrastructure communautaire. Elle a permis aussi d'accroître la capacité des collectivités d'appuyer non seulement les délinquants sous responsabilité provinciale et fédérale, mais aussi les citoyens à risque. Le SCC travaille avec des collectivités autochtones en vue de perfectionner des compétences dans le domaine des pratiques correctionnelles. Cela aboutira à une administration efficace des peines imposées à des délinquants issus de collectivités autochtones, dans le contexte des pavillons de ressourcement et des organismes d'aide postpénale. Ces initiatives, et d'autres, peuvent être élargies à des fins préventives.

Les partenariats insufflent un dynamisme et ils sont enrichissants sur les plans des perceptions, des capacités et de l'expertise; ils peuvent donc être perçus comme un investissement dans l'avenir, ainsi que dans la prévention du crime et de la récidive.

---

[12] Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) aident les délinquants sexuels à s'adapter à la vie en société après leur mise en liberté et à demeurer des citoyens respectueux des lois. Chaque CSR se compose d'un groupe de citoyens dûment formés qui se réunissent régulièrement avec un délinquant pour lui offrir un soutien personnel et pour faciliter sa réinsertion sociale en toute sécurité.

Défis et tendances

C'est dans les trois mois suivant leur mise en liberté que les délinquants surveillés dans la collectivité risquent le plus de récidiver. La plupart des délinquants commettent leurs crimes dans les villes et c'est dans les villes qu'ils retournent après leur mise en liberté, dans des collectivités qui souvent n'ont pas les programmes ni les services appropriés ou encore les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Les approches axées sur la collaboration entre les ministères et les administrations, ainsi qu'avec les groupes communautaires et les experts sont essentielles à la mise en oeuvre de stratégies financièrement responsables en matière de prévention du crime et de réadaptation des délinquants. Ces approches permettent non seulement de réduire le fardeau administratif des collectivités, mais aussi de veiller à ce que les initiatives répondent aux besoins définis par les collectivités elles-mêmes.

Des travaux de recherche récents révèlent que la plupart des Canadiens surestiment le nombre d'actes criminels et leur gravité, mais sous-estiment la sévérité des sanctions imposées. Toutefois, un seul incident peut nuire au sentiment de sécurité de toute une collectivité, et, du coup, à la confiance du public dans l'approche canadienne en matière de justice pénale.

Au Canada, le taux global de criminalité est généralement en baisse depuis le début des années 90. En 2003, le Centre canadien de la statistique juridique a signalé que le taux de criminalité était resté relativement stable (-0,6 %) et que le taux de criminalité avec violence avait chuté de 2 % en 2002, poursuivant ainsi la baisse observée au cours des dix dernières années[13]. Toutefois, il existe de grandes différences dans les régions métropolitaines de recensement par rapport à la tendance générale, ce qui doit être pris en compte lorsqu'on élabore des interventions communautaires pour lutter contre le crime.

Bien que 15 % des Canadiens estiment que la criminalité et la violence sont des problèmes importants, seulement 5 % d'entre eux ont déclaré que la sécurité publique figurait au nombre leurs principales préoccupations[14]. Parallèlement, le public fait peu confiance aux services correctionnels et au régime de libération conditionnelle. Par ailleurs, le pourcentage de la population qui se dit en faveur de la libération conditionnelle dans le cas des délinquants non violents est en fait élevé et il continue de croître. En 1998, quelque 75 % de la population était favorable à la libération conditionnelle des délinquants non violents. En 2001, cet appui avait augmenté, passant à 80 %[15]. La recherche révèle que la mise en liberté graduelle et sous surveillance des délinquants sous responsabilité fédérale, y compris ceux qui ont commis des infractions avec violence, favorise leur retour dans la collectivité sans risque pour celle-ci[16].

Pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité, il est essentiel de pouvoir compter sur le soutien de collectivités et de citoyens informés. Toutefois, cela représente tout un défi, compte tenu de l'écart qui existe entre la perception et la réalité. Les efforts déployés pour combler cet écart contribueront à mieux faire comprendre les complexités du système

---

[13] *Statistiques de la criminalité au Canada, 2002*, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 2003.

[14] *Public Views on Information Sharing in the Criminal Justice System*, Ipsos-Reid Corp., mai 2002, présenté à Solliciteur général Canada.

[15] *Fear of Crime and Attitudes to Criminal Justice in Canada: A Review of Recent Trends 2001-2002*, Julian V. Roberts, Département de criminologie, Université d'Ottawa.

[16] Motiuk, Boe, & Nafekh, *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté – Aperçu statistique*, avril 2003, Ottawa, SCC.

correctionnel et, du coup, à créer des collectivités plus solides, qui sont capables de fournir aux délinquants le soutien dont ils ont besoin pour réintégrer la société.

Pour renforcer la capacité des collectivités d'aider les délinquants dans leur réinsertion sociale à long terme, il est essentiel de sensibiliser la population aux services correctionnels, de promouvoir le dialogue avec les collectivités, d'encourager les citoyens et de les écouter, notamment en prenant connaissance de leurs idées et de leurs préoccupations au sujet des politiques et des pratiques.

Avantage pour les Canadiens

La poursuite des efforts entrepris pour nouer des relations plus efficaces et plus solides avec les collectivités et pour mieux intégrer et cibler les méthodes employées pour les services correctionnels communautaires devrait influer de façon positive sur la capacité du SCC de réinsérer les délinquants dans la société plus efficacement, de façon plus sûre et dans de meilleurs délais.

3.1.4 Réaligner et transformer l'organisation

Conformément au nouvel accent mis par le gouvernement sur la transparence, la reddition de comptes, la rentabilité et la réaffectation continue des ressources en fonction des grandes priorités, le quatrième défi que le SCC doit relever est d'atteindre efficacement les objectifs correctionnels du Canada dans les limites des moyens dont il dispose actuellement. Le SCC, comme les autres organismes, doit toujours mettre l'accent sur la réaffectation de ses ressources en fonction de ses priorités les plus importantes, tout en maintenant la stabilité dans les opérations en établissement.

Défis et tendances

La capacité de relever les nouveaux défis tient à la présence à la fois des bonnes personnes et des bons outils, à une gouvernance claire, à un cadre de gestion ainsi qu'à un financement suffisant pour fournir les services correctionnels de base. Une analyse des obligations législatives du SCC et des obligations à la grandeur du gouvernement a été effectuée en 2003. En réponse, le SCC examine actuellement de nouvelles approches pour réaligner la prestation des services dans le cadre de nouveaux modèles de financement et structures organisationnelles.

Le SCC dispose d'une marge de manœuvre restreinte dans la réaffectation des fonds, car la plupart de ses coûts de fonctionnement sont soit fixes, soit semi-variables. Plus de 80 % des dépenses budgétaires du SCC servent à assumer les coûts liés à la garde et au traitement des détenus en milieu carcéral, alors que 9 % sont affectés à la surveillance et au traitement des délinquants dans la collectivité. La capacité du SCC de réaffecter ses ressources à la mise en oeuvre d'interventions dans la collectivité est limitée par le pourcentage élevé du budget alloué aux opérations dans les établissements et par la nécessité de renforcer la sécurité et de modifier les programmes et les traitements offerts en milieu carcéral compte tenu du nouveau profil des délinquants. Par conséquent, de concert avec d'autres administrations et des collectivités, le SCC examine des approches novatrices en matière de prestation de services correctionnels qui tirent profit des fonds provinciaux, fédéraux et communautaires qui seront réinvestis dans le renforcement de la capacité des collectivités et qui permettront de réaliser des économies. Cela

nécessitera de modestes réaffectations internes et de nouvelles approches à l'égard des ententes fédérales-provinciales.

L'évolution et la complexité croissante du profil des délinquants obligent le SCC à effectuer régulièrement des travaux de recherche et de développement sur de nouveaux programmes et outils de soutien pour veiller à ce que les milieux correctionnels soient sûrs et sains. Elles font également ressortir la nécessité d'échanger l'information, les résultats de la recherche et les programmes à l'échelle nationale et internationale, afin de contribuer à la sécurité globale.

Par conséquent, il faut fournir au personnel en place le recyclage et la formation nécessaires dans de nouveaux secteurs comme le contrôle de l'influence des gangs, les maladies infectieuses et la technologie, et l'aider à relever les nouveaux défis. Aussi, les stratégies de recrutement doivent faire en sorte que les candidats retenus disposent de compétences appropriées et variées, de manière à pouvoir s'adapter au milieu en pleine évolution. Les progrès de la technologie offrent de nouvelles possibilités pour la formation, l'apprentissage et l'avancement professionnel. Les nouvelles approches de gestion du savoir permettent également de fournir au moment opportun l'accès à l'information et à des spécialistes pour appuyer une prise de décisions quotidienne fondée sur le savoir.

L'exécution des services étant maintenant plus efficiente, les responsables de la prestation des services ont le temps de se concentrer sur l'établissement de bonnes relations, essentielles à une réinsertion sociale sûre des délinquants. Des consultations plus efficaces auprès des intervenants et des citoyens sont essentielles pour élaborer des politiques efficaces et des approches modernes en matière de gestion des ressources et de reddition des comptes. Les systèmes de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de gestion des délinquants doivent tous faire l'objet de mises à jour en temps opportun.

Les progrès technologiques offrent également des occasions aux groupes du crime organisé, aux gangs et aux terroristes de commettre des crimes transfrontaliers encore plus perfectionnés. Le nombre croissant de délinquants liés à ces groupes souligne la nécessité, pour les autorités correctionnelles fédérales, d'adopter des méthodes pour gérer le renseignement et les informations qui font appel à la participation de plusieurs administrations.

Avantage pour les Canadiens

La mise en place des systèmes et des outils de soutien utilisés pour la prestation des services d'une part, et le réalignement et la transformation des stratégies et de l'utilisation faite des ressources, d'autre part, devraient permettre au SCC de continuer de fournir des services d'une façon responsable sur le plan financier, et ce, sans mettre en danger la sécurité publique.

SECTION IV : PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

4.1 Résultats stratégiques, plans et priorités

Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le SCC fait rapport sur ses plans et ses priorités selon les résultats stratégiques établis dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Le tableau 4.2 met en relation les secteurs d'activité, les résultats stratégiques et les défis stratégiques dont il a été question dans la section précédente. Il donne également les mesures qui serviront à déterminer le degré de réussite du SCC dans l'atteinte des résultats stratégiques recherchés.

Considérées dans leur ensemble, les priorités suivantes permettent au SCC de répondre aux besoins d'une population diversifiée de délinquants dont il a la charge, y compris les femmes et les membres des minorités visibles et, en particulier, les délinquants autochtones, étant donné leur taux élevé d'incarcération allié à des besoins divers.

4.1.1 Résultat stratégique 1 : Prise en charge – « Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public »

Raison d'être

La santé des délinquants a des répercussions importantes sur la santé publique. Elle constitue également un facteur important de l'efficacité de la mise en œuvre des programmes du SCC pour assurer la sécurité publique[17].

En s'attaquant aux problèmes de santé mentale causés par la toxicomanie dont souffrent les délinquants, le SCC contribue à la réinsertion sociale sûre de ces individus et à la réduction de la récidive. De la même manière, le SCC peut favoriser une plus grande sécurité dans les établissements et dans la société :

La « Prise en charge » comprend les soins de santé mentale et physique, l'alimentation, l'habillement et les services en établissement fournis aux délinquants

- en traitant les conséquences de la toxicomanie grave sur la propagation des maladies infectieuses;
- en comprenant mieux les répercussions des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF);
- en accordant une attention particulière à la mise en valeur de modes de vie sains pour prévenir les problèmes de santé.

Priorités

Le SCC mettra en place un système de qualité qui favorisera des modes de vie sains, permettra de traiter et de gérer les maladies physiques et d'améliorer la santé mentale des délinquants tout

[17] Les plans et les priorités concernant la santé du personnel figurent dans les priorités des Services corporatifs.

en faisant le pont entre l'établissement et la collectivité pour les services fournis. Les priorités du SCC dans le domaine de la santé sont les suivantes :

- Réduire l'incidence négative de la toxicomanie sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.
- Réduire le risque de transmission des maladies infectieuses.
- Optimiser la prestation de services de santé mentale accrédités.

Le SCC affectera, chaque année, une somme totale de 210,3 millions de dollars à des activités planifiées pour atteindre cet objectif stratégique.

Plans pour 2004–2007

- Mettre en œuvre des initiatives qui aident à gérer les problèmes de dépendance et à réduire les dommages causés par la drogue, à l'appui de la Stratégie canadienne antidrogue.
- Élaborer un protocole pour évaluer les caractéristiques et les comportements associés aux TSAF, les types d'interventions requises et la formation à donner au personnel.
- Améliorer les approches en matière de promotion de la santé.
- Fournir des traitements plus ciblés pour les problèmes de santé mentale des délinquants.
- Fournir des services de soutien pour les délinquants atteints de maladies chroniques et ceux qui ont besoin de soins palliatifs.
- Amener les collectivités à participer activement à la poursuite des soins pour les délinquants qui font la transition entre l'établissement et la collectivité.
- Élaborer et mettre en œuvre un meilleur cadre d'assurance de la qualité pour les services de santé fournis dans les établissements du SCC.
- Mettre en place un système automatisé d'information sur la santé.
- Déterminer les mécanismes visant à éliminer l'exposition à la fumée secondaire dans les établissements.

4.1.2 Résultat stratégique 2 : Garde — « Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles »

Raison d'être

La « Garde » comprend la surveillance et le contrôle des délinquants, ainsi que la construction et l'entretien des établissements correctionnels

Un environnement sûr, sécuritaire et positif permet d'assurer la sécurité du public, du personnel et des délinquants à l'intérieur des établissements et dans la collectivité.

Des réseaux de renseignements solides et intégrés peuvent aider à prévenir le crime aux niveaux national et international.

La communication de renseignements en temps opportun peut aider les responsables à prendre les décisions appropriées concernant les délinquants et à réagir rapidement aux incidents, favorisant ainsi la sécurité publique.

Le SCC gère des terrains, des installations et des parcs de véhicules et il doit fournir au personnel et aux délinquants dont il a la responsabilité un environnement sain et assurer leur bien-être. Le développement durable a une incidence sur la collectivité dans son ensemble.

Priorités

Pour réduire les obstacles à la réadaptation, il faut un environnement sûr, positif et adapté sur le plan culturel, un environnement qui est propice au changement d'attitude et à l'adoption d'un comportement prosocial. Les priorités du SCC sont les suivantes :

- Améliorer la sécurité dans les établissements à sécurité maximale.
- Améliorer le potentiel de réadaptation des délinquants par des interventions et des programmes plus intégrés et plus ciblés.
- Intégrer davantage les réseaux du renseignement et d'information et en améliorer l'accès au sein du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile.
- Améliorer les stratégies opérationnelles pour maîtriser l'offre de drogues et en réduire la demande.

Le SCC affectera, chaque année, une somme totale de 689,5 millions de dollars à des activités planifiées pour atteindre ce résultat stratégique.

Plans pour 2004–2007

- Contribuer à l'élaboration d'un projet complet d'échange d'information et d'interopérabilité en matière de sécurité publique.
- Intégrer les approches adoptées pour la sécurité, la gestion des cas et les programmes destinés à des groupes de délinquants qui présentent un niveau de risque et des besoins semblables, en fonction du niveau de sécurité.

- Améliorer les méthodes de collecte de renseignements stratégiques pour enrayer les risques que présentent les délinquants, y compris la mise en oeuvre du programme amélioré de formation des agents de renseignements de sécurité.

- Accroître les mesures de logement destinées aux délinquants de sexe masculin et féminin après leur mise en liberté.

- Mettre en oeuvre la Stratégie de développement durable du SCC révisée en 2003.

- Modifier les activités opérationnelles de première ligne, au besoin.

- Examiner le plan actuel de logement et d'immobilisations afin de mieux répondre aux besoins d'une population de délinquants en pleine évolution.

- Maximiser l'utilisation structurée du temps mis à la disposition des délinquants.

4.1.3 Résultat stratégique 3 : Réinsertion sociale — « Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité »

Raison d'être

La « Réinsertion sociale » comprend les programmes et les services fournis dans les établissements et dans la collectivité (p. ex. programmes de développement, de traitement et de soutien)

Le SCC contribue à la protection de la société par une mise en liberté faite en temps opportun, graduelle, structurée et surveillée des délinquants. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre, d'une part, les mesures d'encouragement et d'aide et, d'autre part, les mesures de contrôle. Comme la plupart des délinquants retournent vivre dans leur collectivité, le SCC aidera les collectivités à se doter des moyens nécessaires pour appuyer et aider les délinquants et leurs familles, ce qui contribuera par le fait même à accroître la sécurité publique.

Priorités

La réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité exige une surveillance accrue dans la collectivité et l'appui solide du SCC, mais il faut également que les collectivités aient la capacité de fournir aux délinquants un environnement positif et propice à la réinsertion sociale, ainsi que des programmes et des services visant à prévenir la récidive. Les priorités du SCC dans le secteur de la réinsertion sociale sont les suivantes :

- Élargir la gamme des interventions pour répondre à des besoins ciblés des délinquants.

- Accroître la capacité des collectivités d'appuyer la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et au moment opportun.

- Amener les citoyens et les collectivités à participer davantage aux activités correctionnelles et renforcer les partenariats à l'intérieur du système de justice pénale.

Le SCC affectera, chaque année, une somme totale de 551,9 millions de dollars à des activités planifiées pour atteindre ce résultat stratégique.

Plans pour 2004–2007

- Mettre à l'essai et mettre en œuvre une approche intégrée en matière de sécurité, de gestion des cas et de programmes, axée sur les groupes de délinquants au comportement perturbateur dans les établissements à sécurité maximale.

- Mettre en oeuvre des approches de justice réparatrice qui viennent en aide aux délinquants, aux victimes, à leurs familles et à leurs collectivités.

- Mettre en oeuvre des approches pour répondre aux besoins des délinquants inuits.

- Mettre en oeuvre la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne intitulé *Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*.

- Améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.

- Amener les citoyens à participer à la création de collectivités plus sûres et plus saines.

- Améliorer le rôle des collectivités autochtones dans la mise en œuvre de solutions de rechange efficaces à l'incarcération et la surveillance dans la collectivité (de manière à appuyer la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du gouvernement).

- Au besoin, examiner les accords d'échange de services actuels avec les provinces et les territoires.

- Renforcer les partenariats avec des intervenants du système de justice pénale et d'autres organismes fédéraux (p. ex. la police, les organismes de SPPCC).

- Renouveler le Système de gestion des délinquants, dans le cadre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique.

4.1.4 Résultat stratégique 4 : Services corporatifs — « Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission »

Raison d'être

Le secteur « Services corporatifs » comprend l'allocation et l'utilisation efficaces des ressources pour appuyer les décisions de gestion, le contrôle des opérations et l'imputabilité

Pour appuyer efficacement la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et ce, dans l'intérêt de la sécurité publique, le SCC doit avoir un effectif représentatif, compétent, productif et durable.

En partageant son expertise et en aidant à accroître l'efficacité des systèmes correctionnels en place au pays et à l'étranger, le SCC appuie les priorités du Canada aux niveaux provincial, territorial et international.

Priorités

Le SCC doit réaffecter ses ressources en fonction de ses priorités les plus importantes et de nouveaux objectifs. Les priorités du SCC dans le secteur des Services corporatifs sont les suivantes :

- Améliorer la sécurité et la santé au travail.
- Moderniser les outils et les approches fondées sur la recherche et partager ces outils et ces approches avec les autres pour accroître le rendement.
- Améliorer les stratégies pour appuyer l'apprentissage continu aux niveaux individuel et organisationnel.

Le SCC affectera, chaque année, une somme totale de 196,1 millions de dollars à des activités planifiées pour atteindre ce résultat stratégique.

Plans pour 2004–2007

- Élaborer et mettre en oeuvre de nouvelles méthodes pour fournir les services.
- Mettre en oeuvre le cadre de responsabilisation de gestion dans l'ensemble du SCC.
- Améliorer les processus et les pratiques qui permettront de créer un milieu de travail sûr, sain et positif.
- Attirer, choisir et former des travailleurs du savoir en conformité avec l'approche de modernisation des ressources humaines du gouvernement.

- Élaborer des stratégies de leadership et un programme d'avancement professionnel, prévoyant des outils de formation, d'encadrement, de mentorat et de soutien pour l'apprentissage et le perfectionnement continus.

- Fournir un soutien au personnel pour gérer les problèmes qui se présentent dans un environnement correctionnel.

- Appuyer les priorités du Canada en matière de politique étrangère pour ce qui est des droits de la personne et de la justice pénale.

- Mettre en œuvre des initiatives en matière de gestion pour appuyer la prise de décisions éclairées et en temps opportun.

- Effectuer des recherches pour orienter les politiques du SCC concernant les défis stratégiques.

4.2 Défis, secteurs d'activité et résultats

Secteur d'activité	Résultats stratégiques Fournir aux Canadiens :	Défis stratégiques	Résultats visés
Prise en charge	Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public.	• Profil des délinquants en évolution (santé du personnel et des délinquants) • Taux élevé d'incarcération des Autochtones (taux élevés de maladie, de toxicomanie) • Mise en place de moyens d'intervention dans la collectivité (soins palliatifs, programmes de santé mentale, programmes de lutte contre la toxicomanie, maladies infectieuses, etc.)	Réduction des problèmes de santé publique • Santé et sécurité de ceux qui vivent ou travaillent dans le système correctionnel et de la population en général. • Réduction de la transmission des maladies infectieuses et des dommages associés au comportement à risque. • Conformité aux normes de santé professionnelles/provinciales applicables.
Garde	Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles.	• Profil des délinquants en évolution (bandes, crime organisé, santé, exigences du renseignement stratégique-diversité; systèmes de sécurité technologiques avancés, etc.) • Taux élevé d'incarcération des Autochtones (approches adaptées sur le plan culturel)	Logement raisonnable et sûr • Les délinquants sont logés au niveau de sécurité approprié. • Mise en place de mesures de sécurité qui permettent de réduire au minimum le nombre d'incidents. • Les hommes, les femmes et les délinquants autochtones sont logés dans des établissements où sont offerts les programmes qui répondent à leurs besoins particuliers.
Réinsertion sociale	Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité.	• Profil des délinquants en évolution (programmes ciblés pour répondre à des besoins nouveaux) • Taux élevé d'incarcération des Autochtones • Mise en place de moyens d'intervention dans la collectivité (prestation de soins et de programmes)	Réinsertion sociale sûre et efficace • Des processus de préparation des cas qui permettent de préparer le nombre optimal de délinquants en vue de leur mise en liberté sous condition à leur date d'admissibilité. • Des mesures de réinsertion sociale qui: a) permettent à un nombre optimal de délinquants de mener à bien leur période de liberté sous condition sans révocation de leur liberté; et b) permettent de réduire au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. • On a davantage recours à des solutions de rechange au placement en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention. • Accroître le rôle des collectivités autochtones dans la prestation de solutions de rechange efficaces à l'incarcération et à la surveillance dans la collectivité (article 84).
Services corporatifs	Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission.	• Rajustement des ressources et transformation des outils et des procédés. • Une main-d'oeuvre en santé, représentative, bien informée et productive.	Réalisation du mandat • Des services de soutien sont fournis pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants. • Des partenariats qui sont propices à la réalisation du mandat et de la Mission. • Amélioration du moral de l'effectif.

SECTION V : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

5.1 Rapports sur le plan des ressources entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité (sauf CORCAN)

Secteurs d'activité	*Énoncés stratégiques*				
	Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public	*Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles*	*Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité*	*Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission*	(en millions de dollars) Total
Prise en charge	210,3				210,3
Garde		689,5			689,5
Réinsertion sociale			475,3		475,3
Services corporatifs				196,1	196,1
Total – SCC	210,3	689,5	475,3	196,1	1 571,2

5.2 Reddition de comptes

La ***commissaire*** est l'administratrice générale du Service correctionnel du Canada et elle est responsable devant la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le Comité de direction, qui est composé de cadres œuvrant aux paliers national et régional, établit la vision et le programme des services correctionnels. Les fonctions précises sont décrites dans le tableau et les sections ci-dessous.

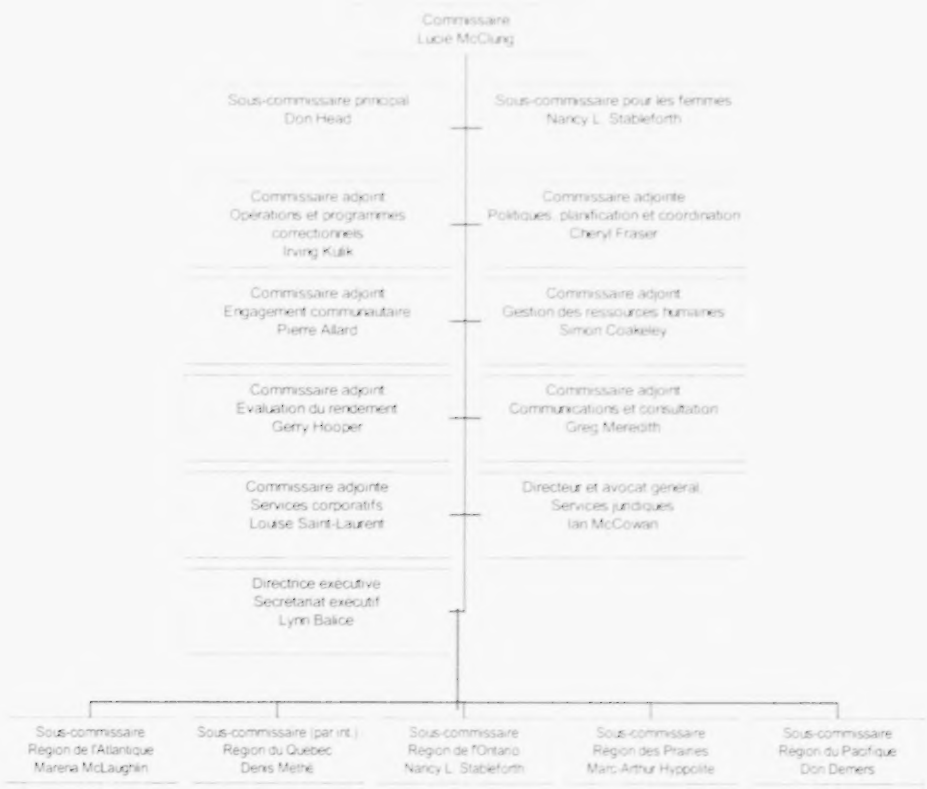

- Le ***sous-commissaire principal*** est le commissaire adjoint principal. Son rôle consiste principalement à aider la commissaire, à gérer les questions stratégiques et à remplacer la commissaire au besoin.
- La ***sous-commissaire pour les femmes*** est responsable de l'élaboration efficace des politiques et des programmes, ainsi que de la surveillance des programmes destinés aux délinquantes.
- Le ***commissaire adjoint des Opérations et des programmes correctionnels*** est responsable de l'intégrité des activités menées dans la collectivité et les établissements, à l'échelle du SCC, et de l'amélioration de la prestation des services correctionnels en toute sécurité.
- Le ***commissaire adjoint de l'Engagement communautaire*** est chargé de diriger l'élaboration des initiatives dans le domaine des services bénévoles et de la participation des citoyens, à

l'échelle nationale, en mettant l'accent sur les pratiques de justice réparatrice qui répondent aux besoins et aux questions de la collectivité, ainsi qu'aux besoins des délinquants, des membres de leur famille et des victimes.

- La ***commissaire adjointe de la Politique, de la planification et de la coordination*** est chargée de diriger l'élaboration des services de recherche et de planification en vue d'appuyer les objectifs stratégiques du gouvernement, ainsi que les politiques et les programmes correctionnels. Elle doit également assurer l'impartialité et l'équité des pratiques correctionnelles par le biais des mécanismes de recours à la portée des délinquants et de la prestation de services en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

- Le ***commissaire adjoint de l'Évaluation du rendement*** est chargé de s'assurer que des mécanismes sont en place pour analyser, surveiller et mesurer le rendement du SCC en ce qui concerne l'atteinte de résultats dans le domaine correctionnel. Ces mécanismes incluent les vérifications internes, les évaluations, les enquêtes, les outils de mesure du rendement et la prestation de conseils aux régions et aux secteurs.

- La ***commissaire adjointe des Services corporatifs*** est responsable de l'informatique, du soutien technologique, des services techniques, ainsi que de la gestion des finances et du matériel (y compris de la Direction générale du contrôleur).

- Le ***commissaire adjoint de la Gestion des ressources humaines*** coordonne l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines, la gestion des activités ayant trait à l'administration et aux ressources humaines, ainsi que l'interprétation des politiques, des directives et des lignes directrices. Ce secteur est chargé d'attirer et d'appuyer les employés possédant les qualités et compétences requises pour fournir des services correctionnels efficaces.

- Le ***commissaire adjoint des Communications et de la consultation*** est chargé de mettre en application la politique en matière de communications; d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à mieux sensibiliser les médias et le public au mandat, aux politiques et aux programmes du SCC par le biais d'activités de liaison et de consultations menées auprès du public; d'élaborer, de produire, de diffuser et d'évaluer des produits multimédia.

- La ***directrice exécutive du Secrétariat exécutif*** est chargée de la liaison ministérielle et des relations parlementaires de manière à aider la commissaire et la ministre à s'acquitter du mandat du SCC.

- Le ***directeur des Services juridiques et avocat général*** fournit des conseils concernant les risques juridiques associés à l'élaboration des politiques, des programmes et des services correctionnels, ainsi que des conseils en vue de régler des litiges.

- Les cinq **sous-commissaires régionaux** sont chargés de gérer les activités du SCC dans leur région respective, de mettre en œuvre les politiques correctionnelles et de faire preuve de leadership dans la prestation de conseils concernant le système de justice pénale.

5.3 Dépenses prévues de l'organisme

(millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Prise en charge	208,2	210,3	215,5	223,0
Garde	651,5	689,5	691,5	695,9
Réinsertion sociale	559,0	551,9	551,3	550,1
Services corporatifs	193,4	196,1	195,8	196,7
Budgétaire du budget principal des dépenses (brut)	1 612,1	1 647,8	1 654,1	1 665,7
Moins : recettes disponibles	76,2	76,5	76,5	76,5
Total du Budget principal des dépenses	**1 535,9**	**1 571,3**	**1 577,6**	**1 589,2**
Rajustements (Dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)				
• Renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue	1,0			
• Utilisation d'établissements fédéraux au Nouveau-Brunswick pour loger des délinquants sous responsabilité provinciale	0,8	1,5	1,5	1,5
• Renouvellement du Système de gestion des délinquants et autres initiatives	10,6			
• Conventions collectives	6,3			
• Accommodation requirements for women offenders in the Pacific Region	7,0			
• Intégrité des programmes		15,0	15,0	15,0
• Produit de la vente de biens immobiliers		0,3	0,0	0,0
• Report de capital, 12 décembre 2003		6,4	0,0	0,0
• Module de la gestion de l'information sur la santé		0,7	10,4	2,3
• Accord d'échange de services conclu avec le Nouveau-Brunswick		1,0	1,0	0,0
• Organismes d'aide postpénale – logement et repas		3,6	3,6	3,6
Rajustement des dépenses prévues	*25,7*	*28,5*	*31,5*	*22,4*
Dépenses nettes prévues	1 561,6	**1 599,8**	1 609,1	1 611,6
Moins : Recettes non disponibles	17,0	**17,6**	18,0	18,3
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	79,2	**79,2**	78,7	78,4
Coût net du programme	1 623,8	**1 661,4**	1 669,8	1 671,7
Équivalents temps plein	14 613	**14 613**	14 613	14 613

SECTION VI: ANNEXES

Table 6.1 Résumé des dépenses d'immobilisations par programme et par secteur d'activité

(millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Secteurs d'activité				
Prise en charge	1,2	**1,2**	1,2	1,2
Garde	120,8	**125,4**	125,4	125,4
Réinsertion sociale	5,0	**10,1**	11,0	5,6
Services corporatifs	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Total	126,8	**136,7**	137,6	132,2

Table 6.2 Détails des principales dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

SCC – Immobilisations (garde) (millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 2004	**Dépenses prévues 2004–2005**	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Besoins des années futures
A) Nouveaux projets de logement						
CRS du Pacifique - Agrandissement	72,0	67,0	**5,0**	0,0	0,0	0,0
Archambault Nouveau CRSM et réaménagement	51,0	1,5	**1,8**	14,0	17,0	16,7
Autres projets de logement			**18,4**			
Total – Nouveaux projets de logement			**25,2**			
B) Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure						
Établissement de Springhill Rénovations/remplacement	30,0	11,6	**9,9**	6,5	2,0	0,0
Établissement de Collins Bay Rénovations/remplacement	57,0	9,4	**18,0**	15,0	12,0	2,6
Établissement de Cowansville Rénovations/remplacement	48,0	1,1	**3,0**	8,0	15,0	20,9
Pénitencier de la Saskatchewan Rénovations/remplacement	80,0	3,1	**7,0**	15,0	15,0	39,9
Divers projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			**23,1**			
Total – Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			**61,0**			
C) Projets de construction et d'entretien gérés par les régions			**30,0**			
D) Gestion du programme d'immobilisation			**2,5**			
E) Portefeuilles d'équipement			**6,7**			
Total – Immobilisations (Garde)			**125,4**			

Note: Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995; ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

SCC – Immobilisations (prise en charge)	
E) Portefeuilles d'équipement	**1,2**
Total - Immobilisations (prise en charge)	**1,2**

SCC – Réinsertion sociale	
E) Portefeuilles d'équipement	**10,1**
Total - Réinsertion sociale **	**10,1**

TOTAL – IMMOBILISATIONS DU SCC (2004-2005)	**136,7**

** Les immobilisations de réinsertion sociale comprennent les immobilisations de CORCAN qui s'élèvent à 0,6 million de dollars.

Table 6.3 Résumé des paiements de transfert

(millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Subventions :				
Prise en charge				
Subvention au Collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une chaire en psychiatrie	0,1	0,1	0,1	0,1
Subvention au Département de psychologie de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une chaire de psychologie médico-légale	0,1	0,1	0,1	0,1
Réinsertion sociale				
Subventions aux collectivités autochtones pour des programmes et services correctionnels autochtones	0,2	0,2	0,2	0,2
Services corporatifs				
Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	0,2	0,2	0,2
Indemnisation de détenus en cas d'accidents dans les pénitenciers	0,1	0,1	0,1	0,1
Total - Subventions	0,7	0,7	0,7	0,7
Contributions :				
Réinsertion sociale				
Contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels, des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires	0,7	0,7	0,7	0,7
Paiements aux collectivités autochtones pour la prestation des programmes et services correctionnels	1,1	1,1	1,1	1,1
Total - Contributions	1,8	1,8	1,8	1,8
Total – Subventions et contributions	2,5	2,5	2,5	2,5

6.4 Initiatives et/ou programmes majeurs

(millions de dollars)	prévues 2004–2005	prévues 2005–2006	prévues 2006–2007
Résultat stratégique 1 : Prise en charge – « *Environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel ainsi que pour le grand public* »	**210,3**	**215,5**	**223,0**
Le SCC mettra en place un système de qualité qui favorisera des modes de vie sains, permettra de traiter et de gérer les maladies physiques et d'améliorer la santé mentale des délinquants tout en faisant le pont entre l'établissement et la collectivité pour les services fournis.			
Les priorités du SCC relatives à ce résultat stratégique sont les suivantes :			
1. Réduire l'incidence négative de la toxicomanie sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.	21,2	25,9	25,9
2. Réduire le risque de transmission des maladies infectieuses.	14,4	14,4	14,4
3. Optimiser la prestation de services de santé mentale accrédités.	0,8	0,8	0,8
Résultat stratégique 2 : Garde — *Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins contraignantes possibles*	**689,5**	**691,5**	**695,9**
Pour réduire les obstacles à la réadaptation, il faut un environnement sûr, positif et adapté sur le plan culturel, un environnement qui est propice au changement d'attitude et à l'adoption d'un comportement prosocial.			
Les priorités du SCC relatives à ce résultat stratégique sont les suivantes :			
1. Améliorer la sécurité dans les établissements à sécurité maximale.	1,2	1,2	1,2
2. Améliorer le potentiel de réadaptation des délinquants par des interventions et des programmes plus intégrés et plus ciblés.	1,0	0,7	0,7
3. Intégrer davantage les réseaux du renseignement et d'information et en améliorer l'accès au sein du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile.	7,6	7,7	7,7
4. Améliorer les stratégies opérationnelles pour maîtriser l'offre de drogues et en réduire la demande.	6,5	6,5	6,5
Résultat stratégique 3 : Réinsertion sociale —*Réinsertion sociale des délinquants efficace et en toute sécurité*	**551,9**	**551,3**	**550,1**
La réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité exige une surveillance accrue dans la collectivité et l'appui solide du SCC, mais il faut également que les collectivités aient la capacité de fournir aux délinquants un environnement positif et propice à la réinsertion sociale.			

6.4 Initiatives et/ou programmes majeurs (suite)

(millions de dollars)	prévues 2004–2005	prévues 2005–2006	prévues 2006–2007
Les priorités du SCC relatives à ce résultat stratégique sont les suivantes :			
1. Élargir la gamme des interventions pour répondre à des besoins ciblés des délinquants.	7,5	7,5	7,5
2. Accroître la capacité des collectivités d'appuyer la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et au moment opportun.	56,5	56,5	56,5
3. Amener les citoyens et les collectivités à participer davantage aux activités correctionnelles et renforcer les partenariats à l'intérieur du système de justice pénale.	3,5	3,5	3,5
Résultat stratégique 4 : Services corporatifs — *Services de gestion corporative qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion des délinquants, et les partenariats favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission*	**196,1**	**195,8**	**196,7**
Le SCC doit réaffecter ses ressources en fonction de ses priorités les plus importantes et de nouveaux objectifs.			
Les priorités du SCC relatives à ce résultat stratégique sont les suivantes :			
1. Améliorer la sécurité et la santé au travail.	13,8	13,9	14,0
2 Moderniser les outils et les approches fondées sur la recherche et partager ces outils et ces approches avec les autres pour accroître le rendement.	1,5	1,5	1,5
3 Améliorer les stratégies pour appuyer l'apprentissage continu aux niveaux individuel et organisationnel.	22,2	22,2	22,2

On a pour principe de ne pas inclure les données suivantes dans les renseignements financiers aux fins du calcul du coût des priorités :

- les dépenses en capital;
- les opérations courantes normales du SCC, p. ex. les services publics, la sécurité passive.

Table 6.5 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005	Recettes prévues 2005–2006	Recettes prévues 2006–2007
Recettes disponibles :				
Corcan				
Fabrication	21,7	**21,9**	21,9	21,9
Agroentreprise (y compris la foresterie)	12,8	**12,9**	12,9	12,9
Services	6,1	**6,1**	6,1	6,1
Textile	3,7	**3,7**	3,7	3,7
Activités de construction	15,6	**15,6**	15,6	15,6
Formation et activités correctionnelles	16,3	**16,3**	16,3	16,3
Total – Recettes disponibles	**76,2**	76,5	**76,5**	**76,5**
Recettes non disponibles				
Produits des ventes	8,9	**9,0**	9,1	9,2
Contrats pour services psychiatriques	0,8	**0,8**	0,9	0,9
Logement et repas - Détenus	0,9	**0,9**	0,9	0,9
Contrats pour l'entretien des détenus - (accords fédéraux-provinciaux)	3,5	**3,8**	3,8	3,8
Recouvrement des dépenses d'exercices précédents	1,8	**1,9**	2,0	2,1
Rajustement des comptes à payer à la fin de l'exercice	0,7	**0,8**	0,9	1,0
Autres recettes non fiscales	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Total – Recettes non disponibles	17,0	**17,6**	18,0	18,3
Total – Recettes du programme	93,2	**94,1**	94,5	94,8

Table 6.6 Coût net du programme pour l'exercice visé par le rapport

(en millions de dollars)	Prévu 2004–2005	Prévu 2005–2006	Prévu 2006–2007
Dépenses prévues (budget principal des dépenses plus rajustements)	**1 676,3**	**1 685,6**	**1 688,1**
Plus :			
Services reçus sans frais:			
Locaux fournis par Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC)	**14,4**	14,2	14,2
Contributions comprenant la part de l'employeur aux primes d'assurance et aux coûts payés par le SCT	**57,0**	57,0	57,0
Contributions de Développement des ressources humaines Canada à l'indemnisation des accidentés du travail	**5,8**	5,5	5,2
Coûts salariaux et autres coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	**2,0**	2,0	2,0
	79,2	78,7	78,4
Moins:			
Recettes non disponibles	**17,6**	**18,0**	**18,3**
Coût total du programme (2004-05)	**1 737,9**	**1 746,3**	**1 748,2**

Table 6.7 Fonds renouvelable – État des opérations

(en millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Recettes:				
Recettes de Corcan	76,2	**76,5**	76,5	76,5
Recettes totales	76,2	**76,5**	76,5	76,5
Dépenses:				
Coût des biens vendus	61,1	**61,4**	61,4	61,4
Dépenses de fonctionnement	15,2	**15,2**	15,2	15,2
Dépenses totales	76,3	**76,6**	76,6	76,6
Excédent (déficit)	(0,1)	**(0,1)**	(0,1)	(0,1)

Table 6.8 Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Activités de fonctionnement:				
Bénéfice (perte) net(te) avant postes extraordinaires	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Plus: Poste ne requérant pas l'utilisation de fonds				
Provisions pour prestations de cessation d'emploi	0,3	0,3	0,3	0,3
Amortissement des immobilisations	2,2	2,2	2,2	2,2
Amortissement des frais différés	0,2	0,2	0,2	0,2
Provisions pour créances douteuses	0,3	0,3	0,3	0,3
Excédent (besoin)	2,9	**2,9**	2,9	2,9
Changements – Éléments d'actif et de passif actuels				
Changements dans les autres éléments d'actif et de passif :				
Frais différés	(2,5)	**(2,5)**	(2,5)	(2,5)
Paiement pour les changements apportés aux provisions concernant les prestations de cessation d'emploi	(0,1)	**0,0**	0,0	0,0
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Activités d'investissement				
Immobilisations achetées	(0,5)	**(0,5)**	(0,5)	(0,5)
Ressources financières nettes utilisées par les activités de fonctionnement	(0,5)	**(0,5)**	(0,5)	(0,5)
Ressources financières nettes utilisées et changement de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation de fonds au début de l'exercice	(0,1)	**(0,1)**	(0,1)	(0,1)

Table 6.9 Fonds renouvelable – Utilisation prévue de l'autorisation

(en millions de dollars)	Prévisions 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007
Autorisation – 1er avril	5,0	**5,0**	5,0	5,0
Rajustement de l'autorisation du fonds renouvelable	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Autorisation – 31 mars	5,0	**5,0**	5,0	5,0
Diminution :				
- Solde au 1er avril	5,0	**4,9**	4,8	4,7
- Excédent prévu (diminution)	(0,1)	**(0,1)**	(0,1)	(0,1)
- Radiation du solde par le Conseil du Trésor	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Diminution – Total partiel	(0,1)	**(0,1)**	(0,1)	(0,1)
Solde prévu au 31 mars	**4,9**	**4,8**	**4,7**	**4,6**

SECTION VII – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET RENSEIGNEMENTS

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

7.1.1 Comment a été façonnée la réforme correctionnelle au Canada (publié à nouveau en 2002)

Ce livre regroupe les documents de travail sur la révision du droit correctionnel menée par le ministère du Solliciteur général de 1986 à 1988. Ces documents ont éclairci la vision du rôle contributif joué par le système correctionnel dans le maintien de la justice, de la sécurité et de la paix au sein de la société. Par la suite, les consultations « Vers une réforme » menées auprès des Canadiens et des Canadiennes ont conduit à la mise en application de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992).

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/corrections/publications_f.asp

7.1.2 Cadre législatif et stratégique

Justice criminelle	**Sécurité**
Loi sur le système correctionnelle et la mise en liberté sous condition et règlement d'application Loi sur le casier judiciaire Loi sur l'identification des criminels Loi sur le transfèrement des délinquants Code criminel du Canada Loi sur les criminels fugitifs Loi sur les prisons et les maisons de correction Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents Initiative d'intégration de l'information de la justice Loi réglementant certaines drogues et autres substances Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies Résolution Nations Unies – Stratégie Antidrogue Organisation des États Américaines – Stratégie Antidrogue	Manuel du Conseil du Trésor – Gestion de l'information et gestion administrative Politique gouvernementale en matière de sécurité Politique de communication du gouvernement du Canada Normalisation des sites Internet (normes du CT) Programme de coordination de l'image de marque
Gestion des biens	**Fonction publique**
Loi sur les carburants de remplacement et règlement d'application Loi sur les immeubles fédéraux et règlement d'application Politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement Manuel du Conseil du Trésor – Gestion des biens immobiliers/Gestion du risque Loi sur les subventions aux municipalités	Loi sur l'emploi dans la fonction publique et règlement d'application Loi sur les relations de travail dans la fonction publique Loi sur la pension de la fonction publique Loi sur l'équité en matière d'emploi et règlement d'application Loi sur la gestion des finances publiques Loi sur les langues officielles et règlement d'application Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail

Code national du bâtiment du Canada Code national de prévention des incendies du Canada Politique sur les véhicules automobiles (CT)	Matériel, risques et services communs Conventions collectives Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions Code canadien du travail Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail Manuel du Conseil du Trésor – Sécurité et santé au travail
Droits de la personne internationaux Déclaration universelle des droits de l'homme Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale Pacte international relatif aux droits civils et politiques Charte des Nations Unies Convention relative aux droits de l'enfant Convention Nations Unies contre le crime organisé transnational	**Autre** Loi sur l'accès à l'information Loi sur les enquêtes Loi sur la protection des renseignements personnels Loi sur le droit d'auteur Loi canadienne sur les droits de la personne Charte canadienne des droits et libertés Loi constitutionnelle Règlement sur l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne aux régimes de prestations Loi sur l'extradition Loi sur l'immigration Loi sur la preuve au Canada Loi sur le vérificateur général Loi sur la protection civile

7.1.3 – Pour de plus amples renseignements :

Adresses Internet externe du SCC : http://www.csc-scc.gc.ca

Frum Himelfarb
Directrice général
Gestion du savoir et élaboration des politiques
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
Téléphone : (613) 996-2180
Télécopieur : (613) 996-5718
Courriel : HimelfarbFE@csc-scc.gc.ca